

ÉCONOMIE

Tassé

Obligation d'épargne du Québec
j'en achète chez Tassé!Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

514 879-2100

Depuis 1967

LE DEVOIR, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 MAI 1994

Premier trimestre

Croissance
légèrement plus
forte que prévue
aux E.-U.

Washington (Reuter) — L'économie américaine a connu au premier trimestre une croissance légèrement plus forte que prévue, a fait savoir le département du Commerce.

Le département a estimé à 3% la progression du produit intérieur brut de janvier à mars, au lieu de 2,6% annoncé en première estimation il y a un mois. Bien qu'inférieure de moitié à la forte croissance de 7% enregistrée au quatrième trimestre 1993, la statistique a surpris les économistes de Wall Street qui tablaient sur une révision à la baisse du taux de croissance, à 2,3%.

Le département du Commerce a expliqué que la consommation des ménages, les dépenses publiques et les exportations avaient été plus importantes que ce qu'il avait initialement estimé.

Au cours des trois premiers mois de l'année, l'activité économique a été freinée par les conditions hivernales qui ont notamment affecté le secteur du bâtiment, mais aussi par le relèvement des taux hypothécaires.

L'impact de la vague de froid de janvier et des catastrophes naturelles, séisme de Los Angeles notamment, ressort nettement sur les bénéfices des entreprises, qui ont accusé au premier trimestre leur première baisse depuis le troisième trimestre 1992.

La Réserve fédérale a relevé ses taux à court terme à deux reprises au premier trimestre et deux fois encore depuis pour ralentir la croissance et empêcher un réveil de l'inflation.

Les statistiques révisées du PIB montrent toutefois une accélération de l'inflation, puisque l'indice des prix pondéré a été revu à la hausse à 3,1% au lieu de 2,9%. A titre de comparaison, il s'établissait à 2,3% au quatrième trimestre de 1993.

Le département du Commerce a en revanche maintenu à 2,6% son estimation du déflateur implicite des prix, autre mesure de l'inflation, mais ce taux représente le double du niveau du quatrième trimestre de 1992 (1,3%).

Les dépenses de consommation, qui alimentent les deux tiers de l'activité économique nationale, ont progressé de 39,4 milliards au premier trimestre au lieu de 32,9 milliards annoncés en première estimation le mois dernier. Au quatrième trimestre 1993, leur progression était de 37,3 milliards.

Les dépenses publiques ont baissé moins nettement que prévu, de 4,4 milliards au lieu de 11 milliards initialement estimés. L'augmentation des stocks a été moins forte que prévu, de 19,1 milliards US au lieu des 30,5 milliards annoncés en avril.

Enfin, les investissements des entreprises ont été révisés en légère hausse, en progression de 9,3 milliards US au lieu de 8,4 milliards, tout en restant bien en-deçà de la hausse de 30,9 milliards enregistrée au quatrième trimestre.

L'économie américaine ne présente pas d'indication généralisée de reprise de l'inflation, a déclaré hier le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, devant la commission bancaire du Sénat. «A ce jour, l'augmentation des coûts a été absorbée (par l'économie) sans qu'il y ait de preuve manifeste que les augmentations aient déjà été répercutées dans le prix des produits finis», a-t-il dit.

L'équilibre de M. Greenspan

«Si nous réussissons dans notre entreprise, il n'y aura pas d'augmentation de l'inflation», a ajouté M. Greenspan, faisant référence aux quatre hausses des taux d'intérêt à court terme intervenues depuis le 4 février.

M. Greenspan a déclaré, de plus, que l'économie américaine est «bien équilibrée». L'état de l'économie est «le meilleur que j'ai vu depuis très longtemps». «Il n'y a aucune preuve de ralentissement» de la croissance pour le second trimestre, a-t-il ajouté, tout en se refusant à donner des chiffres.

Deux traits caractéristiques de l'économie américaine actuelle sont une inflation très modérée et une productivité élevée. «Des gains extraordinaires de productivité sont en train de se produire dans cette économie», a dit M. Greenspan. «Nous sommes de plus en plus convaincus qu'un bas taux d'inflation conduit à un taux élevé de productivité.»

M. Greenspan a ajouté qu'il était «trop tôt pour dire» si la hausse des taux d'intérêt à court terme avait ralenti la consommation ou non. Mais il a indiqué que ces relèvements des taux avaient permis d'éviter que les marchés financiers «ne soient déconnectés de l'activité économique réelle».

La dérive des marchés

Contrats à terme, options, swaps, conventions de garantie, floors, caps, collars, on dénombre pas moins de 75 types de produits dérivés, dont la croissance phénoménale commence à faire peur

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La croissance phénoménale des produits dérivés fait peur. Il y en a pour plus de 800 milliards\$ uniquement dans les livres de la Banque Royale, et pour près de 600 milliards\$ dans ceux de la CIBC, soit près de 8 et 6 fois respectivement leur actif officiel, 100 fois et 75 fois respectivement leur avoir des actionnaires. Et encore! Cette montagne d'engagements hautement spéculatifs et volatils, n'entrant ni dans la définition de l'actif ni dans celle du passif, échappe à la lecture habituelle du bilan des institutions, donc à toutes normes de capitalisation. Par ricochet, ces produits dérivés esquivent, pour l'instant du moins, toute forme de contrôle réglementaire direct. Et on se demande si les banques sont en mesure de bien évaluer le risque auquel elles s'exposent.

Les agences de réglementation s'en inquiètent. Incapables d'en mesurer le poids réel, surtout, le risque véritable absorbé par les institutions financières, le Surintendant des institutions financières va accoucher, pas plus tard que la semaine prochaine, d'une ébauche d'une ligne directrice qui, à défaut d'endiguer le recours à ces titres ou produits hybrides, viendra inciter les gestionnaires et les conseils d'administration à faire preuve de diligence. Une fois les consultations menées, l'ébauche devrait se transformer en une ligne directrice finale et s'appliquer dès l'automne prochain.

«La question des produits dérivés est très importante, d'autant plus que l'on parle, ici, de volumes (d'activités et de transactions) imposants inscrits hors-bilan», a souligné Suzanne Labarge, surintendant-adjoint, secteur Institutions de dépôts. A Québec, l'inspecteur général des institutions financières éprouve de la difficulté à cacher ses étourdissements. «C'est un secteur en pleine explosion. On parle d'une marché de 5000 ou 6000 milliards\$ US à travers le monde. C'est phénoménal!»

En fait, l'encourt mondial des produits dérivés est évalué présentement à 16 000 milliards\$ US, rien de moins que l'équivalent de 2,5 fois le produit intérieur brut des États-Unis, et 4 fois l'ensemble de la capitalisation boursière des États-Unis. Et ce n'est que l'encourt dit nominal. Il est impossible d'en chiffrer la valeur globale réelle tellement l'intermédiation entre l'acheteur et le vendeur peut comprendre plusieurs niveaux. L'effet multiplicateur s'en trouve d'autant amplifié aujourd'hui que le levier financier est largement mis à contribution dans ses opérations spéculatives. Sans compter l'intimité qui prévaut entre les banques — véritables «cheville ouvrière» dans ce créneau, pour reprendre l'expression de Jean-Marie Bouchard — les courtiers en valeurs mobilières et les quasi-banques, ces dernières n'étant recensées par les statistiques.

Utiliser pour gérer le risque de fluctuations, par les uns, ou pour simplement spéculer, on dénombre pas moins de 75 types de produits dérivés. Des contrats à terme, des options, des swaps, des conventions de garantie, des floors, des caps, des collars... Autant de dénominations, qui font appel à autant d'ingénieries financières, accolées à des produits conçus uniquement pour «dériver» leur rendement des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours boursiers et du prix des matières premières.

La Banque Royale, qui se classe parmi les 20 plus importants joueurs en produits dérivés en Amérique du Nord, en avait pour 823 milliards\$ au 30 septembre dernier, comparativement à un actif de 165 milliards\$ et un avoir des actionnaires de 7,9 milliards\$. La CIBC en comptabilisait, dans la note 15 de ses états financiers 1993, pour 692 milliards\$, contre un actif de 141 milliards\$ et un avoir des

Les produits dérivés esquivent, pour l'instant du moins, toute forme de contrôle réglementaire direct.

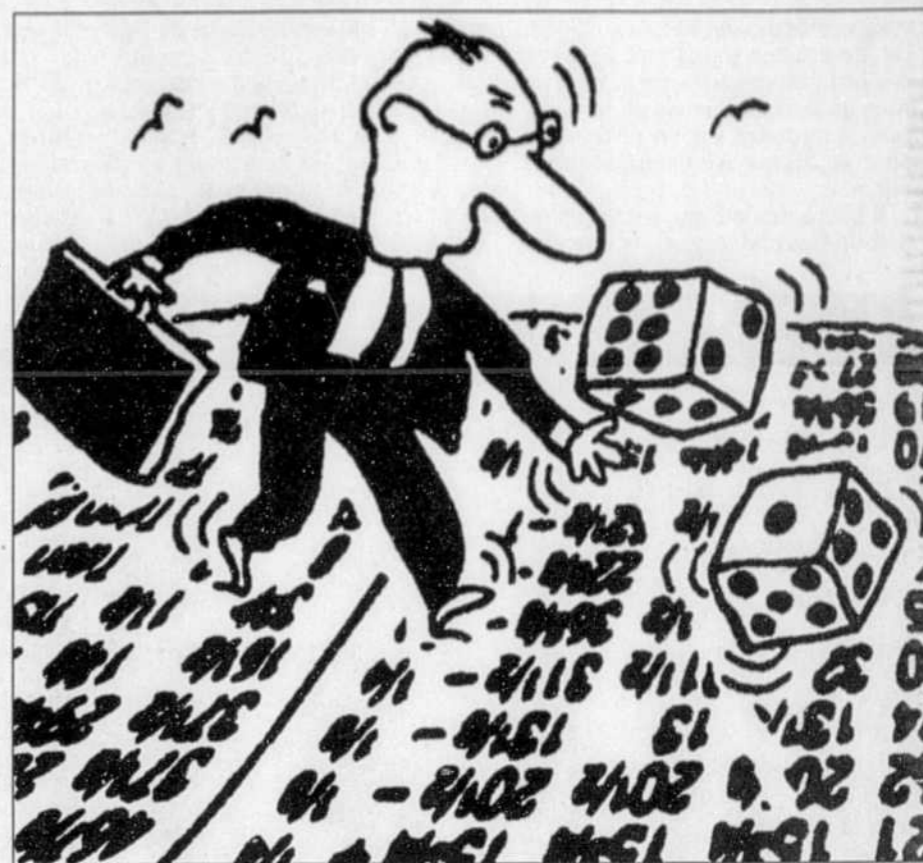


ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

actionnaires de 8 milliards\$. À la Banque Nationale, l'engagement se chiffre à plus de 63 milliards\$, sur un actif de 42 milliards\$ et un avoir des actionnaires de 2 milliards\$.

La Toronto-Dominion en avait pour 319 milliards\$ à la fin de son exercice 1993, sur un actif de 85 milliards\$ et un avoir de 5 milliards\$, la Banque de Montréal, 375 milliards\$, et la Scotia, 352 milliards\$.

Selon la compilation de *Fortune*, le premier rang mondial dans la négociation de produits dérivés revient à la Chemical bank, avec des engagements totaux de 2400 milliards\$ US, suivie de la Bankers Trust (1982 milliards\$ US), de la Citicorp (1981 milliards\$ US) et de la JP Morgan (1660 milliards\$ US).

«Nous sommes conscients de l'ampleur du phénomène. Or, il est difficile de séparer l'activité investissement (ou spéculation) de l'activité couverture contre les risques de fluctuations, a fait remarquer Mme Labarge, du bureau du Surintendant des institutions financières. Ce faisant par notre ligne directrice nous ne rechercherons pas à limiter l'exposition des institutions aux produits dérivés et exotiques, mais plutôt à nous assurer que leurs gestionnaires et leur conseil d'administration comprennent bien à quoi ils s'exposent.»

Le marché, en pleine ébullition, croît à un rythme de 40% par année. Au Canada, sur le seul marché des changes, les transactions quotidiennes se chiffrent à 22 milliards\$ US, selon les données recueillies par *CA Magazine*. Le marché canadien des options, pour sa part, enregistre un volume de transactions moyen de près de 10 milliards\$ US par mois. Mais malgré ce flot continu, et l'importance des inscriptions hors-bilan dans les livres des banques canadiennes (les six grandes banques en avaient pour 2600 milliards\$ au 30 septembre dernier), Mme Labarge prétend que le phénomène est beaucoup plus circonscrit ou limité au pays. «Nos banques ont une approche beaucoup plus conservatrice et elles n'ont pas emboîté le pas aux institutions américaines, avec autant de fougue, dans le lancement de produits exotiques. Mais nonobstant cette différence, il est de la responsabilité du management de comprendre le risque, de l'identifier et de le mesurer.»

Elles (les institutions financières) prennent leurs décisions en fonction des pertes qu'elles sont en mesure d'absorber et se fixent des limites. Nous devons

VOIR PAGE B 2: PRODUITS DÉRIVÉS



Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.
Composez le 1 800 567-1313

Gaz
Métropolitain

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

La pertinence avant la technologie

Les conseils d'un publicitaire aux éditeurs de quotidiens

Elliott Ettenberg n'est pas éditeur d'un quotidien. En fait, il n'a jamais travaillé pour un quotidien. Président de l'agence de publicité Prisme Communications, installée à Montréal et Toronto, Ettenberg ne compte pas non plus de quotidien parmi ses clients. Cela ne l'a pourtant pas empêché de faire la leçon à ses auditeurs, lors d'un discours prononcé à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, à Toronto, il y a quelques semaines.

Elliott Ettenberg n'a pas lésiné sur la critique. Il a reproché aux éditeurs, obsédés qu'ils sont par les questions technologiques, d'oublier les préoccupations et les besoins de leurs lecteurs. «À peine un quart des foyers canadiens ont un ordinateur à domicile et cette proportion ne devrait pas dépasser 40 % avant 2010. Or, de plus en plus travaillent sur des ordinateurs au bureau. Croyez-vous qu'ils auront envie de se précipiter à nouveau sur un ordinateur pour se distraire en rentrant chez eux?»

Il leur a rappelé que leur pénétration du marché stagnait et que leur

part du marché publicitaire subissait une érosion. «En 1911, le tirage des quotidiens représentait 19 % de la population canadienne. En 1993, le chiffre était le même. Ce n'est pas ce que j'appelle un progrès».

Il leur a déconseillé de chercher le salut dans l'augmentation du nombre d'encarts publicitaires insérés dans le journal, puisque ces encarts «seront les premiers à prendre le chemin de l'autoroute électronique».

Il leur a demandé pourquoi ils coopéraient si peu avec les agences de publicité, dont ils souhaitent pourtant tellement attirer les budgets.

Il les a soupçonnés de sous-évaluer la valeur de leur produit, en pratiquant des prix de vente au numéro trop faibles. «Si j'achète un quotidien du samedi à 1,25 \$ et que je demande au bureau de poste de l'envoyer chez moi, on me demande 2,80 \$. Quant un produit coûte deux fois plus cher à transporter qu'à acheter, c'est qu'il est sous-évalué».

«Actuellement, beaucoup d'éditeurs pensent à tout autre chose qu'à satisfaire leurs clients, dit Elliott Ettenberg. Les éditeurs s'inté-

ressent à trois problèmes: comment adopter rapidement les nouvelles technologies de transport de l'information, comment améliorer la distribution de leurs journaux et comment diminuer leurs coûts. Au même moment, les consommateurs attendent trois éléments d'un quotidien: une information plus crédible, une information plus pertinente et une information qui les aide à affronter la réalité en rendant leur vie plus facile».

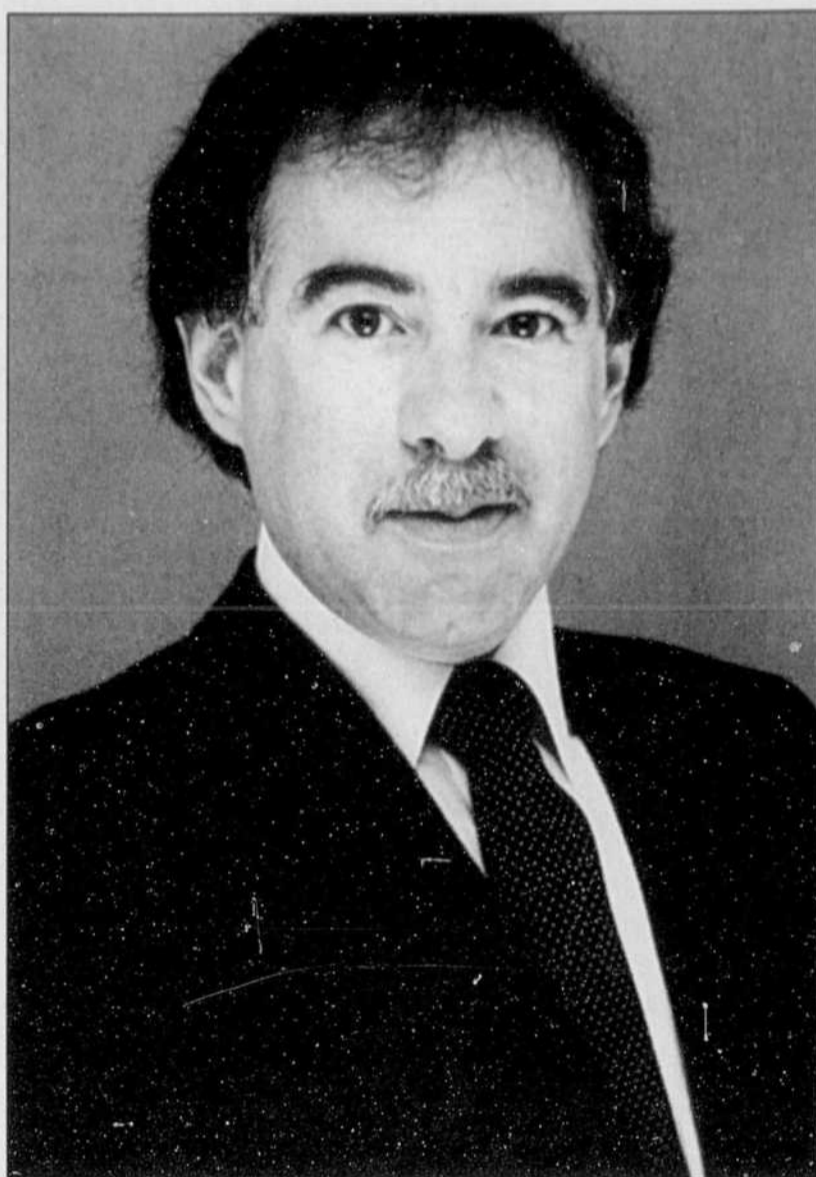
Pour Ettenberg, l'avenir des quotidiens passe par quelques recettes simples. D'abord, rendre l'information plus pertinente pour les lecteurs en se concentrant sur l'information locale. Développer et améliorer les sections d'annonces classées, très consultées lorsque le contexte économique est difficile, en les rendant visuellement plus attrayantes. Adapter leurs tarifs publicitaires au mode de fonctionnement des agences de publicité. Et augmenter le prix de vente.

Voilà la méthode d'Ettenberg: fonder dans le tas, avec un discours solide, argumenté, en ramenant toujours son interlocuteur vers le consommateur. Ne pas hésiter à lui dire qu'il fait erreur, lui démontrer pourquoi et lui proposer des solutions. «Nous ne prétendons pas connaître le secteur d'activité d'un client mieux qu'il ne le connaît lui-même, dit Ettenberg. Mais nous pensons connaître le marché canadien mieux que lui, parce que nous dépensons des millions de dollars pour l'étudier».

Depuis qu'il a enseigné le marketing à l'Université Concordia et au Collège Dawson, au début des années 1970, Ettenberg a perfectionné l'art de la démonstration. Il utilise abondamment dans des discours provocants, qui suscitent l'intérêt des clients potentiels. Beaucoup sont impressionnés par la rigueur du propos et la force de conviction de ce petit homme énergique. Plusieurs lui ont confié leur budget publicitaire, sans même organiser un concours d'agences, comme c'est l'habitude. Et Prisme a augmenté le nombre de ses clients (notamment avec l'acquisition du compte de Sears) depuis quelques années. Attendons de voir si son dernier discours lui vaudra l'intérêt d'un éditeur de quotidiens.

«À peine un quart des foyers canadiens ont un ordinateur à domicile et cette proportion ne devrait pas dépasser 40 % avant 2010.

Or, de plus en plus travaillent sur des ordinateurs au bureau. Croyez-vous qu'ils auront envie de se précipiter à nouveau sur un ordinateur pour se distraire en rentrant chez eux?»



Elliott Ettenberg a reproché aux éditeurs, obsédés qu'ils sont par les questions technologiques, d'oublier les préoccupations et les besoins de leurs lecteurs

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ 5,1 milliards \$ d'assurance-chômage

Plus de 1,3 million de sans-emploi ont reçu 5,1 milliards \$ en prestations d'assurance-chômage au cours du premier trimestre de 1994. En mars seulement, le montant des prestations s'établissait à 1,8 milliard \$, en baisse de 12 % par rapport à mars 1993. En 1993 Ottawa a déboursé 19,1 milliards \$ pour le programme d'assurance-chômage. Le fédéral prévoit réduire de 725 millions \$ cette année, de 2,4 milliards \$ en 1995 et 1996.

■ Investissements étrangers en baisse

L'investissement étranger net dans les valeurs mobilières canadiennes a baissé en mars pour revenir sous la barre du milliard. Ils ont fléchi à 900 millions \$, comparativement à 2,5 milliards \$ en février et à 5,8 milliards \$ en janvier. Les Canadiens, pour leur part, ont effectué des achats nets de titres et d'obligations étrangers de 1,8 milliard \$.

■ Le taux d'escompte à 6,31 %

Autre baisse du taux d'escompte. Mardi, la Banque du Canada a fait passer son taux directeur de 6,45 à 6,31 %.

ÉTATS-UNIS

■ Progression de 3 % du PIB

Le PIB américain a progressé de 3 % en rythme annuel au premier trimestre de 1994. Il s'agit de la deuxième estimation, la première publiée en avril faisant état d'une croissance de 2,6 %. Au quatrième trimestre de 1993, le PIB avait effectué un bond de 7 %.

■ Baisse des profits des entreprises

Les bénéfices des entreprises ont baissé de 3,7 % au premier trimestre, à 284,9 milliards \$ US, contre une augmentation de 7,9 % au quatrième trimestre de 1993.

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 3 AU 9 JANVIER 1994

1	Cinéma du mercredi	TVA	mercredi	1 030 000
2	La poule aux œufs d'or	TVA	mercredi	967 000
3	Drôle de vidéo	TVA	lundi	959 000
4	Olden	TVA	lundi	935 000
5	Chambres en ville	TVA	mardi	910 000
6	Chop Suey	TVA	jeudi	860 000
7	Là tu parles	TVA	lundi	822 000
8	Piment fort	TVA	moyenne	804 000
9	Téléjournal	R-C	jeudi	754 000
10	Marilyn	R-C	moyenne	740 000

Source: Nielsen

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEURS RÉGULIERS

(Postes offerts aux hommes et aux femmes.)

SCIENCES DE LA SANTÉ (2 postes)

• Soins infirmiers psychiatriques et de santé mentale

Exigences: Doctorat en sciences infirmières ou doctorat dans une discipline connexe avec maîtrise en sciences infirmières avec mémoire OU maîtrise en sciences infirmières avec mémoire et engagement à poursuivre des études doctorales. - Expérience clinique de trois ans et récente. - Priorité sera accordée aux candidats ayant un intérêt pour la gestion des soins infirmiers. - Être membre de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec.

• Soins infirmiers cliniques (Soins infirmiers cardiovasculaires, soins infirmiers et biotechnologie, soins infirmiers et examen physique)

Exigences: Doctorat en sciences infirmières ou doctorat dans une discipline connexe avec maîtrise en sciences infirmières avec mémoire OU maîtrise en sciences infirmières avec mémoire et engagement à poursuivre des études doctorales. - Expérience clinique de cinq ans et récente. Priorité sera accordée aux candidats ayant une formation en examen physique. - Être membre de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec.

Entrée en fonction: Date à convenir avec l'Université.

Note: Une connaissance fonctionnelle du français est exigée.

Fonctions: L'enseignement, la recherche, le service à la collectivité et, le cas échéant, la direction pédagogique.

Traitement: Selon la convention collective des professeurs et des professeurs.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Faire parvenir par écrit l'offre de services accompagnée de deux (2) copies du curriculum vitae avant 17h le 8 juin 1994 à:

M. Michel Ringuet, doyen
Décanat de la gestion des ressources
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

GESTIONNAIRE IMMOBILIER

Entreprise familiale stable de gestion immobilière recherche personne expérimentée pour assumer pleine responsabilité de la gestion quotidienne de notre portefeuille canadien de 2500 unités de logement.

Le candidat, outre de fortes compétences en gérance et de l'expérience en gestion immobilière résidentielle, doit avoir une connaissance fondamentale de la construction et pouvoir exercer une surveillance assidue du personnel d'entretien et de la rénovation, ainsi que des sous-traitants et fournisseurs.

Veillez s.v.p. envoyer votre c.v. incluant exigence salariale à:

LE DEVOIR
Dossier 1538
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

COMMISSION SCOLAIRE
DE CHÂTEAUGUAY

La Commission scolaire de Châteauguay désire combler le poste suivant :

Directrice ou directeur

Centre d'éducation des adultes
DCA, classe 1 — La Nouvelle École

Responsable de la gestion administrative et pédagogique du centre, vous en définirez les objectifs et établirez une programmation adaptée aux besoins des élèves de même qu'aux objectifs, politiques, règlements et dispositions juridiques. Assurant la direction, l'animation et l'évaluation du personnel, vous évalueriez les besoins de l'établissement pour ensuite faire les recommandations appropriées à la commission ou à la direction des services concernés. Enfin, vous participerez à l'élaboration des objectifs et politiques de la commission ainsi qu'à la programmation et à la réglementation visant leur mise en application dans les établissements.

Titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée, vous possédez six années d'expérience pertinente et une autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre. Vous devez en outre faire preuve de la compétence et du leadership nécessaires au développement des dossiers suivants : élaboration d'approches éducatives et pédagogiques axées sur la réussite éducative, gestion participative, appréciation et valorisation du personnel ainsi que le contrôle des clientèles.

Votre rémunération se situera entre 45 070 \$ et 59 720 \$.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h le 3 juin 1994 à la Direction des ressources humaines, Commission scolaire de Châteauguay, 184, boul. Salaberry Nord, Châteauguay (Québec) J6J 4K9.

La Commission scolaire de Châteauguay souligne sa participation à différents programmes gouvernementaux tels que « L'accès à l'égalité en emploi pour les femmes » et le « Plan d'embauche des personnes handicapées ».

PRODUITS DÉRIVÉS

SUITE DE LA PAGE B 1

Nous devons nous assurer qu'elles sont effectivement capables d'absorber ces risques.»

La surintendant-adjointe ajoute, en guise d'illustration, qu'une banque peut très bien se dire prête à perdre 100 millions \$ mais encaisser plutôt un revers de 200 millions \$ en raison d'un contrôle inadéquat ou d'une mauvaise compréhension du risque encouru. «C'est ce qui nous inquiète. Nous faisons après tout affaires avec des instruments à rendement volatil.»

La ligne directrice, dont l'ébauche sera rendue publique la semaine prochaine, dressera donc une série de mesures visant à limiter ces risques d'égarments. «Nous allons également insister sur une plus grande divulgation des risques encourus, sur la publication des informations pertinentes plus près des bilans.»

L'inspecteur général des institutions financières va plus loin. «C'est un secteur qu'il faudra réglementer. Les nouvelles normes du BRI sur la capitalisation des banques ne portent, en fait, que sur l'actif de celles-ci. Il y a donc, comme tel, absence de contrôle sur tout ce qui se retrouve hors-bilan.» M. Bouchard a parlé d'un germe, d'un embryon de réglementation avec les normes de la Société d'assurance-dépôt, qui imposent aux institutions une politique de gestion prudente. «Mais le hors-bilan demeure l'objet d'interrogation. Nous ne disposons pas d'instruments permettant de mesurer le risque.»

Et au-delà des produits dérivés traditionnels, il y a tout le phénomène des produits exotiques, les obligations démunies et SécuriBourse de ce monde. «On ne fait que commencer à assister à la naissance (et à la multiplication) de ce genre d'instruments, qui rattachent aux produits (dépôts, prêts) classiques des éléments de risque associés aux fluctuations des cours. Il n'y a plus de fin à cette imagination», a renchérit M. Bouchard.

La tendance vers une réglementation de cette activité pour le moins fluide ou intangible se fait déjà plus insistante aux États-Unis. Là-bas, on a encore frais en mémoire le désastre des «junk bonds» qui, à son zénith, représentaient une masse critique de 200 milliards \$ US. Ce produit exotique à haut risque a été identifié comme l'un des grands responsables de la déconfiture des sociétés d'épargne et de crédit, une mésaventure qui aura coûté 500 milliards \$ US au Trésor public américain. Là-bas, on a également frais en mémoire le poids des produits dérivés sur l'effondrement historique des cours boursiers, le 19 octobre 1987. Reconnu pour leur volatilité et venant accroître le risque systémique du marché boursier, ces titres hybrides, véritables bogues d'allumage des transac-

tions programmées, ont contribué à eux seuls pour le quart, sinon le tiers du krach boursier. Certains spéculateurs ont même identifié ces titres comme ayant été le catalyseur, et l'amplificateur du krach de 1987.

On craint donc, au sud de la frontière, que les produits dérivés ne viennent tout simplement menacer le système bancaire et fragiliser le système financier, une crainte soulevée dans un rapport commandé par le Congrès américain et déposé la semaine dernière. Le rapport de 196 pages a également ceci d'inquietant qu'il fait ressortir une forte concentration de ce marché, sans frontières, entre les mains d'une quinzaine d'intermédiaires, intimement liés entre eux. «Cette configuration impliquant globalisation, concentration et interrelation signifie qu'une faillite soudaine, ou qu'une contraction abrupte des cours peut provoquer un effet domino, une espèce de réaction en chaîne, entrainer une crise de liquidités dans le système et compromettre la stabilité d'autres intervenants», ont souligné les auteurs du rapport, qui appellent à une réglementation du secteur.

On se souvient, aux États-Unis, de l'expérience heureuse de George Soros, spéculateur et gestionnaire d'un fond de couverture, qui a empoché 1 milliard \$ US en une seule journée à l'automne 1992, en spéculant sur le marché européen des devises par l'intermédiaire des produits dérivés et de la vente à découvert. Ce même Soros aurait perdu quelque 600 millions \$ US en février dernier, sous le coup d'une remontée inattendue des taux d'intérêt directeurs aux États-Unis, de 50 points seulement du taux sur les prêts interbancaires, en fait. Au moment où M. Soros empochait son milliard, rapporte *Fortune*, le gouvernement de Malaisie, en jouant les devises de la hausse, encaissait une perte de près de 4 milliards \$ US.

Que dire de ce cas, désormais célèbre, d'un holding allemand, le 14e groupe industriel d'Allemagne avec des ventes de 15 milliards \$ US, qui a affichée une perte de 200 millions \$ US aux termes de son exercice 1993. C'était sans compter les revers de fortune de l'une de ses 251 filiales encaissés sur le marché des produits dérivés, chiffrés pour l'instant à 500 millions \$ US mais susceptibles d'atteindre plutôt les 800 millions \$ US. Deux banques créancières, la Deutsche Bank et la Dresdner Bank, n'ont eu d'autres choix que de venir à la rescousse, une petite maladresse spéculative qui leur aura coûté 2 milliards \$ US.

«Le risque, aléatoire, n'est pas mesurable sur ce type de transaction», a repris Jean-Marie Bouchard.

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Tous les samedis et mercredis
dans nos pages

ÉCONOMIE

985-3316 1-800-363-0305

Télécopieur 985-3390

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-5.10	-1.83	+3.68	+0.04	+0.90
2025.90	4328.88	3757.14	72.15	384.70

ÉCONOMIE

La Caisse de dépôt s'intéresse-t-elle à Cadillac Fairview?

Pendant que les vautours planent au-dessus du géant écroulé, les rats quittent le bateau avec empressement

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La Caisse de dépôt et placement du Québec, qui détient 3% de Cadillac Fairview, n'a pas voulu confirmer, hier, si elle allait imiter l'Ontario Teachers' Pension Plan Board (TEACHERS) ou l'Ontario Municipal Employees Retirement Board (OMERS) et s'intéresser activement à l'acquisition d'actifs de Cadillac Fairview, le géant immobilier présentement à l'agonie.

«Nous ne pouvons pas confirmer un intérêt», a indiqué, hier, Francine Gauthier, porte-parole de Cadim, le bras immobilier de la Caisse. Chose certaine, en raison de sa participation dans la société privée Cadillac Fairview, la Caisse dispose déjà des renseignements financiers que la compagnie immobilière a mis à la disposition d'éventuels acquéreurs en échange d'une entente de confidentialité.

Mercredi, Cadillac Fairview, qui détient 73 centres commerciaux et propriétés à occupation mixte, dont le Centre Eaton de Toronto, s'est résignée à radier 2,7 milliards\$, tout près de la moitié de la valeur de ses actifs, la plus importante radiation faite dans une année par une entreprise privée au Canada, devant Dome Petroleum (2,2 milliards\$), Olympia & York (2,1 milliards\$) et Campeau (2 milliards\$). Cadillac Fairview supporte un endettement de 4,7 milliards\$, ce qui fait que la compagnie se retrouve en faillite technique avec une insuffisance de 1,9 milliard\$.

La Caisse est déjà bien au fait des difficultés de Cadillac Fairview: la compagnie immobilière torontoise ne respecte plus ses engagements relativement à sa participation dans la galerie marchande Place Montréal Trust de l'avenue McGill College à Montréal. La filiale immobilière de la Caisse, Cadim, détient 40% de cette galerie marchande, Cadillac Fairview, 40% également, et Shafter, 20%, selon les précisions apportées par Mme Gauthier. En outre, la Caisse a consenti une hypothèque de 55 millions\$ sur cette propriété construite au coût de 150 millions\$ dans l'euphorie immobilière de la fin de la dernière décennie.

Mme Gauthier a indiqué que «la Caisse négocie actuellement un règlement avec Cadillac Fairview», exactement ce qu'elle mentionnait il y a un mois et demi. Mais aujourd'hui, elle ajoute: «Le dossier évolue».

La valeur du placement de la Caisse dans Cadillac Fairview, cette participation de 3%, a également évolué cette semaine. Dans le bilan de la Caisse, cette participation privée est évaluée dans la fourchette des 10 et 30 millions\$. Avec la valeur négative que la compagnie affiche depuis cette semaine, la Caisse en est quitte pour une radiation.

Les caisses de retraite comme OMERS, TEACHERS ou la Caisse ne sont pas les seules à considérer mordre à pleines dents dans Cadillac Fairview, ce joyau qu'ont ciselé les Bronfman de Toronto et qu'ont repris en 1987 un groupe d'investisseurs dirigé par JMB Realty Corp., de Chicago, qui en a fait une compagnie à propriété privée.

Les Reichmann, qui renouèrent de leurs cendres il y a un an à la faveur d'un partenariat avec George Soros, s'y intéressent également. En dépit du spectaculaire effondrement d'Olympia & York, les frères Reichmann se sont remis à la tâche et ont posé les premières pierres d'un autre holding immobilier de stature internationale.

La Caisse est déjà bien au fait des difficultés de Cadillac Fairview.

Cette fois-ci, les Reichmann ont basé leurs activités sous des cieux plus cléments qu'à Toronto et formé Reichmann International Mexico SA dirigée par Vernon Schwartz.

De plus, le financier américain Leon Black et le milliardaire de Hong Kong, Li Kashing, sont également dans le coup. Les entreprises immobilières Cambridge Shopping Centres, dans laquelle la Caisse a d'ailleurs un intérêt important, et Markborough Properties sont engagées, au Québec et en Ontario, dans six co-entreprises avec Cadillac Fairview et s'ajoutent à la liste des intéressés.

Pendant que les vautours planent au-dessus de Cadillac Fairview, les rats quittent le bateau avec empressement. Cette semaine, la Banque Toronto-Dominion, imitant une cohorte d'institutions financières échaudées, vendait à rabais des créances de 100 millions\$ de Cadillac Fairview, ce qui constituait sa part du syndicat financier qui appuie le géant immobilier. Ce geste a surpris les analystes bancaires parce que la T.-D. dirigeait ce syndicat de prêteurs.

Ces créances, tout comme la part de la Banque de Montréal et de la Banque Royale, ont été cédées, pour environ 80% de leur valeur au pair, à des fonds aux États-Unis appelés «vulture funds» qui se spécialisent dans la reprise des dettes immobilières. Pour l'heure, seule la CIBC est demeurée dans le syndicat.

Certains créanciers de Tembec sont intraitables

Tout scénario de fermeture est écarté par l'entreprise

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Intransigeants les créanciers de Tembec, Banque Toronto-Dominion en tête, sont sur le point de rejeter le plan de sauvetage de Tembec construit autour d'une consolidation de la dette. Ce refus force le déclenchement d'un plan B, dit de contingence, qui se nourrit d'une volonté de Tembec et des créanciers de Temboard d'éviter la fermeture de la cartonnerie du Témiscamingue et de préserver les 120 emplois qu'elle offre.

«Il n'y a pas eu de rapprochement au cours des derniers jours, a précisé, sous le couvert de l'anonymat, un représentant d'une institution financière impliquée. Nous n'observons aucune ouverture, pas la moindre leur d'espoir. Nous travaillons donc à la mise en forme d'un plan de contingence, qui permettrait d'écartier les trois banques créancières de Tembec et de compléter la restructuration financière de la cartonnerie advenant un refus de leur part.» Ce plan B inviterait toutefois les cinq banques créancières de Temboard à d'avantage de compromis.

Le syndicat bancaire de Temboard se compose de la Banque Royale, de la Caisse centrale Desjardins, de la Banque Nationale, de la Banque de Tokyo et de la BNP. Leur engagement dans la cartonnerie est évaluée à 246 millions\$, une somme qui comprend une participation de 80 millions\$ de la Société de développement industriel consentie sous la forme d'actions privilégiées. L'or-

ganisme gouvernemental est invité à effacer 60 millions\$ de son avoir.

«Toutes les banques sauf une ont donné leur appui au plan B, qui s'articule autour d'une réduction additionnelle de la valeur des créanciers ou d'une formule de capitalisation amendée. Il ne nous reste plus qu'à convaincre la BNP», a ajouté cette source.

Ces mêmes institutions financières se retrouvent également au sein du syndicat bancaire de Tembec, auquel viennent se greffer la Banque Toronto-Dominion, le Montréal Trust et la Société de banque Suisse. Ces trois dernières avec, en tête, la T.-D., font obstacle au plan de restructuration proposé initialement.

Une réduction de la dette

Ce plan original, débattu depuis plus de six mois maintenant, porte essentiellement sur une réduction de la dette de l'usine et sa filiale Temfin, sur un prolongement de l'échéance de certaines dettes, sur une consolidation de la dette de l'entreprise et sur une fusion, en temps opportun, des principales filiales en exploitation de Tembec. Aux termes de cette restructuration, l'endettement consolidé de Tembec aurait passé de 708,6 millions\$ à 537,8 millions\$ et l'avoir des actionnaires, de 232,1 millions\$ à 400,5 millions\$. Pour y parvenir, les banques créancières de Tembec, sous l'influence de la T.-D., étaient invitées à s'exposer au risque d'une Temboard tout de même plus souple financièrement et renforcée par la venue éventuelle d'un partenaire exploitant (le nom de Cascades est res-

sorti dans les discussions). En contrepartie elles auraient conservé leur rang prioritaire au sein du nouveau consortium bancaire consolidé et bénéficié de l'ajout, dans le portefeuille de garanties, d'une autre filiale de Tembec, très rentable dit-on, soit Produits forestiers Tembec.

À la T.-D., un représentant a déjà situé l'hésitation de l'institution au niveau de la valeur accolée à Temboard et de la viabilité de l'usine. «Il se peut très bien que cette évaluation ne reflète pas la valeur réelle de Temboard. L'on doit de demander également si l'entreprise est viable, si elle constitue un actif ou, au contraire, un frein à la croissance de Tembec et si elle est en mesure de dégager, au moins, des cash flows positifs avant de travailler à l'élaboration d'un plan de sauvetage.»

Temboard, qui aura nécessité un investissement de 310 millions\$, n'en est pas à sa première restructuration. Embourbée dans la récession et aux prises à une chute de ses prix de vente, la cartonnerie ultra-moderne construite en 1990 n'a jamais pu faire ses frais. À son premier anniversaire, Tembec se voyait déjà forcée à radier de ses livres son investissement de 31,2 millions\$, représentant la moitié du capital-actions de 65 millions\$ injecté dans l'érection et le démarrage de l'usine, et à racheter l'autre 50% détenu par un partenaire américain. Les créanciers impliqués avaient également accepté de convertir 215 millions\$ de dettes en actions privilégiées de dette et de contribuer pour 20 millions\$ dans la recapitalisation de l'usine.

Moody's abaisse la cote de crédit de l'Ontario

L'agence invoque la croissance rapide de la dette pour justifier sa décision

Washington (PC) — Une agence de notation new-yorkaise a abaissé la cote de crédit de l'Ontario, hier, en invoquant la croissance rapide de la dette de la province, et la possibilité de reculs dans le rythme de l'assainissement des finances publiques provinciales.

Moody's Investors Service a ramené la cote de Aa3 à Aa2, une mesure qui risque de rendre les emprunts plus coûteux pour la province.

C'est la deuxième baisse annoncée par Moody's en trois ans pour l'Ontario, qui avait bénéficié d'une cote parfaite de Aaa de cette agence jusqu'en mai 1991.

«Le déséquilibre budgétaire... demeurera, à court terme, d'une bonne taille et plus important que ce que j'ai prévu l'an dernier», a noté Moody's. «Dans une large mesure, les déviations des objectifs de déficit à moyen terme

établis au cours du dernier exercice budgétaire reflètent la réorientation de la politique gouvernementale qui favorise une approche plus graduelle de la réduction du déficit.»

La même baisse, de Aa3 à Aa2, a été appliquée à la dette de la société Hydro-Ontario.

Selon Moody's, les élections provinciales, prévues pour 1995, des modifications possibles aux programmes fédéraux de transfert et les coûts grandissants du service de la dette «pourraient affecter le rythme du redressement des finances publiques dans les toutes prochaines années», même si l'agence s'attend toujours à une croissance économique soutenue en Ontario.

La baisse de la cote ontarienne reflète la baisse annoncée en novembre dernier par Standard and Poor's, l'autre grande agence de notation new-yorkaise.

Naissance d'un nouveau magazine d'affaires

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Un nouveau mensuel d'affaires est arrivé en kiosque hier. *Montréal inc* veut s'adresser au marché du Montréal métropolitain, un bassin géographique naturel «mal desservi présentement». Son éditeur, Serge Therrien, se défend bien de vouloir se lancer aux troupes de *Revue Commerce*.

«Cette publication n'est pas lancée contre une autre, mais uniquement parce qu'elle répond à une demande pour une information critique, significative. Tant par sa forme que par son contenu, ce magazine ne ressemble en rien à ce qui existe sur le marché présentement.» Serge Therrien a fait le saut dans le journalisme économique en 1984, à titre de chef de pupitre du journal *L'Affaire*. Trois ans plus tard, il se fait confier la direction générale de l'hebdomadaire *Finance*, lors de son acquisition par le Groupe Transcontinental GTC, groupe qu'il quitte lors de la fermeture du journal, en novembre 1990. Il effectue un retour à l'édition en juillet 1992, sa maison d'édition lançant alors le mensuel spécialisé *le Journal de l'assurance*.



Therrien. Il y a de la place pour une information critique, qui soulève les contradictions et qui contribue à l'avancement du développement économique du Grand Montréal. Il y a de la place pour une publication qui vient s'attaquer aux inefficacités, aux obstacles qui empêchent Montréal d'occuper la place qui lui revient.»

Le premier numéro de *Montréal inc* est tiré à 30 000 exemplaires, dont 6500 sont distribués en kiosque.

Même si l'éditeur s'en défend, ce mensuel est appelé à jouer dans les plate-bandes de *Commerce*. Chez GTC le président de Publications Transcontinental, Alain Guilbert, n'a pas retourné nos appels.

Toutefois les premières réactions d'employés du groupe permettent de conclure à un certain malaise émanant de ce nouveau venu dans un marché qui subi encore les affres de la récession, qui a vu son volume publicitaire chuter de 40% en cinq ans et qui abrite des publications réussissant à peine à faire leurs frais.

EN BREF

2122 MAQUILADORAS AU MEXIQUE

Mexico (AFP) — Le nombre de «maquiladoras» installées au Mexique est maintenant de 2122, selon les statistiques officielles, ce qui marque une augmentation de 2,8% en un an. La plupart de ces industries se spécialisent dans la production d'accessoires électriques ou électroniques, de vêtements ou de textile, selon le dernier rapport de l'Institut national de la statistique (INEGI). Géographiquement, ces industries ont choisi le nord du Mexique pour y faire fructifier des capitaux américains et mexicains. En 1993, les maquiladoras offraient de l'emploi à 554 000 Mexicains, en majorité des femmes. La hausse des emplois recensée en 1993 correspond à un taux de croissance de 4,7% de la main-d'oeuvre.

UNE ENTREPRISE US ACHÈTE UNE MINE DE CUIVRE AU CHILI

Santiago (AFP) — La Corporation chilienne du cuivre (Codelco) a accepté l'offre de Cyprus Mineral (États-Unis) de 330 millions de dollars US pour le gisement de cuivre d'El Abra, à 1100 km au nord de la capitale chilienne. Le pdg de la société chilienne Juan Villarzu a précisé que Cyprus paie 330 millions pour devenir partenaire à 51% dans El Abra. Les autres conditions de transfert de titres sont une lettre de garantie de 33 millions (10% de l'offre) et un programme de financement de 299 millions qui inclut un prêt de 699 millions à la nouvelle société et l'obtention, dans le système financier, d'un montant de 699 millions de dollars US. La production devrait commencer en juin 1997. Le 19 avril, la Codelco avait annoncé que Lac Minerals (Canada), autre société intéressée, avait décidé de se mettre en marge du programme d'exploitation qui nécessitait un investissement de 555 millions.



LE COUP DE Foudre

BOUCHERVILLE Vieux village. Vue sur le fleuve. Terrain de 27 000 p.c. — grange — potager — piscine creusée. Maison en pierre de 1730 rénovée en 1979. 3 foyers — grandes pièces — évaluation municipale 300 000 \$. Prix demandé 525 000 \$.

Par propriétaire • Fax : 514-641-4340



CANTONS DE L'EST

Sortie 88 de l'autoroute. Domaine 15 arpents boisés, lac artificiel, maison style ranch, const. récente.

La paix dans la nature!

Nicole Gamache (514) 777-4550
Re/Max professionnel inc.



ST-HYACINTHE

Piscine intérieure (couloir de natation) Const. 1989, super isolé, bungalow 63 X 52 pi., incluant garage double, 2 chambres, 2 salles de bains, bain à remous, alarme, intercom, aspirateur central, foyer, armoires chêne, entrée élect. 400 amp., garde-robe cèdre, sous-sol fini, beaucoup de rangement, terrain 100 X 150 pi. paysager, clôture, haie de cèdres 10 pi. 235 000 \$

1-796-4917



RÉSIDENCES DE PRESTIGE

985-3322



Brossard

Section "T" (croissant), construction 1986. Superbe avec toutes les options. Qualité ultimatum, 2800 p.c. au rez-de-chaussée, sous-sol fini 1800 p.c.. Eclairage naturel exceptionnel: 2 puits de lumière, 3 verrières, 10 000 p.c. paysagé, bouleaux matures transplantés, piscine creusée/chauffée, système d'irrigation, pavé uni, garage double, système d'alarme avec moniteur d'entrée. Hypothèque (30 mois) à 7,75%... FAUT VOIR... 329 000 \$.

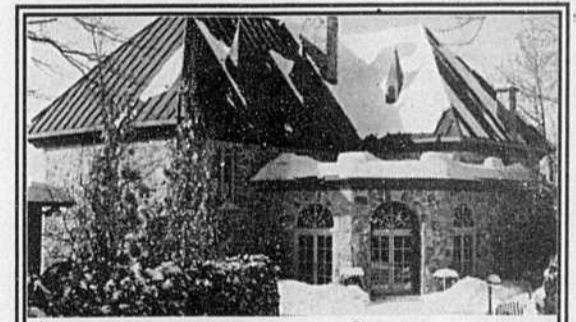
Marcel C. Désilets, Re/Max Brossard inc. Ctr.
466-6000



BASSIN DE CHAMBLY

Résidence luxueuse, vue saisissante du Bassin, Mont St-Hilaire, Rougemont. Le Fort Chamblay, const. 1990 de qualité supérieure, env. 6 000 p.c. sur 3 étages, terrain 15 000 pi.ca. «Plein-Soleil», 3 c.c., terrasse ext. 800 pi.ca., piscine creusée. Terrain Riverain.

Sans intermédiaire 795 000 \$
514-658-3987



LAVAL-SUR-LE-LAC / ÎLE ROUSSIN

Une résidence d'élite pour l'élite. Cottage prestigieux, 15 pièces, piscine intérieure. Superbe terrain, bord de l'eau navigable, chenal pour bateau de 55 pi. Osez rêver... venez visiter!

Louise Rivest 625-7001
Re/Max 2001 Inc.



Outremont

550, avenue Davaar. Élégant et confortable cottage détaché, 9 pièces, 4 700 pi. ca. habitable. Immense jardin paysager. Près des écoles et U. de Mt. S./sol idéal pour bureau. Un aménagement de distinction! 595 000 \$.

France Huot 271-2131
RE/MAX Outremont Inc.



Saint-Michel-des-Saints

Domaine du Mont-Roberval. Surplombant le lac Taurau, maison meublée, 17 pièces, foyer, chapelle, idéal pour auberge ou maison de repos. Terrain de 45 acres env.

Mme C.R. Martin,
(514) 759-2669 (514) 833-6631

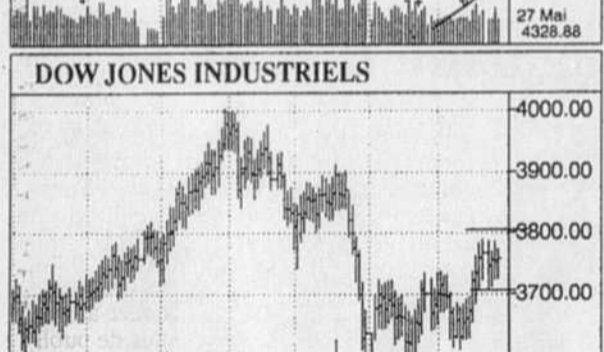
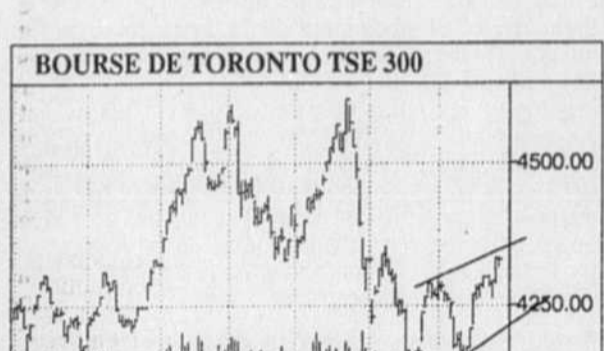
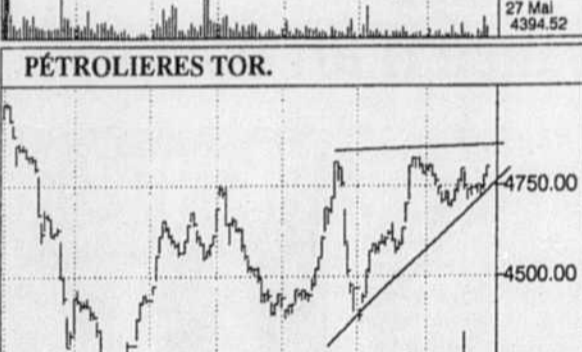
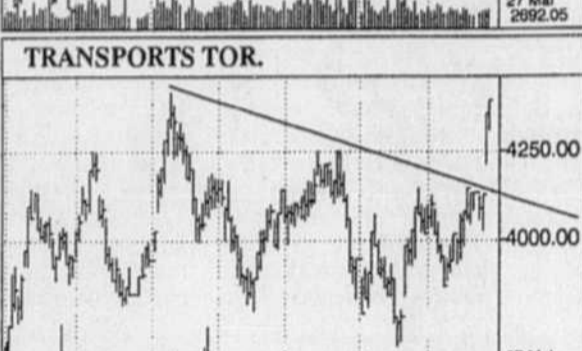
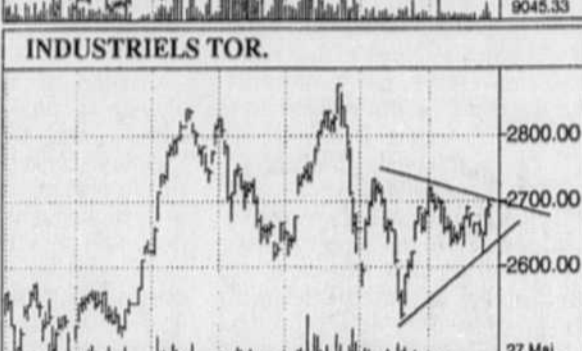
COUP D'ŒIL BOURSE

Le mouvement haussier ne s'est pas poursuivi

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPECIALE

La bourse de New York reste nonchalante. L'indice industriel reste confiné dans sa formation horizontale à court terme, les transports montrent une toute petite lueur de positivisme et les services publics maintiennent leur tendance baissière. Au Canada, l'élan haussier de la plupart des indices s'est presque totalement estompé. Neuf secteurs sur quatorze se sont repliés, quatre conservent une direction haussière mais pas vraiment déterminante au point de s'emballer et un secteur maintient sa tendance baissière. Seul l'indice des transports a vraiment continué son élan et c'est celui qui en avait le plus besoin. Les pétroliers, les industriels et les aurifères sont demeurés à la hausse sans toutefois confirmer un brus à la hausse de leurs formations actuelles.

Il est possible que le mouvement haussier n'eût été qu'une petite euphorie passagère. Cela s'expliquerait du fait que le mouvement était généralisé par rapport aux indices des différents secteurs mais pas par rapport au nombre de titres les composant. Il faudra attendre un autre mouvement haussier d'importance pour confirmer le retour du marché à la hausse. Pas question de proclamer le retour du marché à la hausse, à moins que la majorité des indices s'élancent à la hausse à nouveau, incluant la majorité des titres qui les composent. A mon avis, le nombre de positions à acquérir devrait être maintenu au minimum. Il faudrait aussi conserver un oeil attentif aux mouvements du marché des prochains jours. Le marché peut maintenant s'élever ou s'effondrer.



BOURSE DE MONTRÉAL

XXM:Indice du marché	683	2029.90	-5.10	-0.3
XCB:Bancaire	328	2440.86	-10.58	-0.4
XCO:Miner et métaux	158	1551.15	+16.05	1.0
XCM:Hydrocarbures	128	2707.90	-4.34	-0.2
XCF:Produits forestiers	49	2622.80	-4.83	-0.2
XCI:Biens d'Équipement	428	1910.56	-4.83	-0.3
XCU:Services publics	81	2027.88	-6.78	-0.3

BOURSE DE TORONTO

TSE 300	24941	4328.88	-1.83	-0.0
TSE 35	6383	221.23	-0.76	-0.3
Institutions financières	1159	3169.48	-1.50	-0.0
Miner et métaux	927	3783.65	-28.98	-0.8
Pétroliers	5531	4800.95	+24.84	0.5
Industrielles	4768	2692.05	+5.46	0.2
Aurifères	1959	10103.82	+71.84	0.7
Pâtes et papiers	690	4153.55	-2.87	-0.1
Consommation	1192	6689.77	-37.78	-0.6
Immobilieres	1603	2775.30	-5.74	-0.2
Transport	1626	4394.52	+38.22	0.9
Pipelines	933	3970.55	-3.04	-0.1
Services publics	632	3582.94	-24.41	-0.7
Communications	905	9045.33	-45.87	-0.5
Ventes au détail	2204	3885.45	-8.75	-0.2
Sociétés de gestion	744	5136.22	-1.03	-0.0

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	17884	1031.75	+6.27	0.6
----------------	-------	---------	-------	-----

MARCHÉ AMÉRICAIN

30 Industrielles	17975	3757.14	+3.68	0.1
20 Transports	2299	1622.83	+14.57	0.9
15 Services publics	3162	1867.73	-0.85	-0.5
65 Dow Jones Composé	23436	1309.89	+3.79	0.3
Composite NYSE		252.79	+0.18	0.1
Indice AMEX		383.59	-	-
S&P 500		457.33	+0.27	0.1
NASDAQ		733.14	+1.50	0.2

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
PWR CP	6887	0.53	0.51	0.52	-	-
BOVAR INC	4557	1.34	1.25	1.30	+0.01	0.8
PWA CP RED R WT	2745	0.19	0.18	0.18	-0.01	-5.3
TALISMAN ENERGY	2275	29.38	29.00	29.38	+0.38	1.3
BRAMALEA LTD	1340	0.29	0.29	0.29	-	-
PURE GOLD RES INC	1178	0.44	0.44	0.44	+0.07	18.9
INTL VERIFACT INC	1017	1.82	1.52	1.58	-	-
PHILIP	860	8.88	8.75	8.88	-	-
DYLEX LTD A	840	0.90	0.85	0.87	-	-
TRANSPACIFIC RES	757	0.09	0.08	0.08	-	-

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ARMISTICE RES LTD	1547	0.29	0.25	0.29	+0.01	3.8
SEARS CANADA INC	1020	7.50	7.38	7.38	+0.13	1.8
METHANEX CP R	318	9.63	9.25	9.63	+0.25	2.7
REITMANS (CDA) A	157	17.50	17.50	17.50	+0.50	2.9
WRIGHTBAR MINES A	143	0.32	0.28	0.30	+0.02	7.1
ROGERS COMM INC A	123	23.63	22.50	22.50	-0.75	-3.2
NOVA CP	114	11.38	11.13	11.25	-	-
KWG RESOURCES INC	113	3.20	3.10	3.15	-0.06	-1.6
TORONTO-DOMINION	107	22.00	21.88	21.88	-0.13	-0.6
BAKERFALC INC	108	0.55	0.50	0.52	-0.03	-5.5

MONTRÉAL

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
JAG LES MINES	35	0.17	0.10	0.15	+0.05	30.0
PREMIER ENTRA A	5	1.85	1.87	1.85	+0.55	30.3
TORONTO-DOMINION B WT		0.13	0.13	0.13	-0.05	-27.8
AUDUYA MAINE RES		0.13	0.13	0.13	-0.05	-27.8
MINES MOROHO	3	0.12	0.12	0.12	-0.05	-29.4
EXPLOR MINER DQ	44	0.38	0.34	0.34	+0.07	25.9
ACHATES RES LTD	2	0.06	0.06	0.06	-0.02	-26.5
MESSEQUIY LES	41	0.06	0.05	0.05	-0.01	-18.7
NATIONAL BK B WT	1	1.10	1.10	1.10	+0.20	22.2
CPX EXPLD INC	30	0.17	0.14	0.17	+0.03	21.4

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
DONL BK OF E PR		18.50	18.50	18.50	-2.50	-11.9
NATLHE INC WT		1.50	8.25	8.25	-2.25	-21.4
CO-STEEL INC	2	29.75	28.75	29.75	+2.00	7.2
ASBESTOS CP LTD		49.00	49.00	49.00	-2.00	-3.9
TELEGLOBE A PR		48.38	48.38	48.38	+1.38	3.1
ROYAL BK OF CDA P		24.43	24.63	24.63	+1.38	5.9
TORONTO-DOMINION B WT		0.75	0.75	0.75	+1.25	30.4
MEDVITA MAINE INC	65	8.25	8.00	8.25	+1.13	25.7
TRIMARK FIN CP	1	37.50	36.75	37.50	+1.00	2.7
DENBRIDGE CAPITAL		69.00	69.00	69.00	-1.00	-1.4

TORONTO

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
UNITED REEF WT	41	0.22	0.12	0.20	+0.08	66.7
MACMILLAN GOLD WT	645	0.50	0.35	0.44	+0.13	41.9
TREMINCO RES LTD	13	0.30	0.27	0.27	-0.13	-32.5
CONHL MERRICANTLE	2	0.30	0.20	0.30	-0.07	-20.0
CZAR RES LTD A WT	1.50	0.50	0.43	0.48	+0.08	19.5
PURE GOLD RES INC	1178	0.44	0.38	0.44	+0.07	18.9
HELIX CIRCUITS	7	0.49	0.45	0.49	+0.07	16.7
WORLD WIDE	132	0.90	0.74	0.85	+0.12	16.4
MEMOTEC COMM IN	4	8.25	8.00	8.25	+1.13	15.9

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TRIMARK FIN CP	1	38.00	36.75	38.00	+2.00	5.6
COREL CP	177	32.00	30.00	32.00	+1.83	5.4
METALORE RES LTD	1	22.50	22.00	22.50	+1.50	7.1
LOBLAW COS D PR		58.00	57.00	57.00	-1.50	-2.6
MEMOTEC COMM IN	4	8.25	8.00	8.25	+1.13	15.9
SPEEDY MUFFLER	1	23.00	22.25	22.25	-1.13	-4.8
GOLD RESERVE CP	142	14.28	13.63	14.13	+1.00	7.6
ROGERS CANTEL B	1	35.50	34.88	35.50	+1.00	2.9
DUPONT CDA INC A	23	18.88	18.25	18.88	+1.00	5.6
CDN GENERAL	3	32.13	31.25	31.25	-0.88	-2.7

DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE

Découvrez la bourse à la manière de Michel Carignan (514)392-1366

A B				C D				G H				S T			
Volume	Haut	Bas	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.
ABL Can	4850	3.00	3.50	3.00	3.00	3.00	3.00	CMAC	7870	6.75	6.75	6.75	6.75	6.75	6.75
ACC Tel	4000	7.00	6.875	7.00	6.50	6.50	6.50	CAE Inc A	12846	7.125	6.750	6.750	6.750	6.750	6.750
AOS	2500	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	CCO Inc A	2000	9.250	9.250	9.250	11.125	9.250	9.250
AIR Res	13400	3.950	3.950	3.950	3.950	3.950	3.950	CCO Inc B	1000	9.250	9.250	9.250	11.125	9.250	9.250
Albi Pr	4763	17.250	17.000	17.125	-0.125	19.625	19.750	CCO Inc C	2500	9.250	9.250	9.250	11.125	9.250	9.250
Activex	9500	1.700	1.750	1.750	-0.050	1.925	1.950	CGI Gr A	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Agnico E	58245	16.375	16.500	16.500	-0.250	21.125	21.500	CGI Gr B	1000	6.500	6.500	6.500	-0.125	10.000	10.000
Algrnt	14000	8.375	7.875	8.250	9.375	6.125	6.125	CGI Gr C	2000	2.150	2.150	2.150	2.150	2.150	2.150
Algrnt	20000	0.110	0.110	0.110	0.000	0.070	0.070	CGI Gr D	1500	0.950	0.950	0.950	-0.050	1.000	1.000
Algrnt	24687	6.750	6.500	6.750	8.000	3.150	3.150	CGI Gr E	2200	10.625	10.625	10.625	13.500	10.625	10.625
AirCan	158150	2.350	2.250	2.300	-0.050	3.100	3.150	CGI Gr F	4190	19.500	19.500	19.500	-0.250	23.750	24.000
Alta	21027	21.500	21.250	21.500	23.825	17.875	17.875	CGI Gr G	1910	7.375	6.625	6.750	-0.375	7.500	7.500
Alta E 75	14000	39.500	39.500	39.500	40.000	38.500	38.500	CGI Gr H	3470	4.700	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Alta N G	1050	15.125	15.125	15.125	15.125	15.125	15.125	CGI Gr I	17947	16.000	15.000	15.000	16.000	15.000	15.000
Alcan A	173413	30.000	32.000	-0.750	34.250	23.625	23.625	CGI Gr J	42947	22.375	21.500	22.375	21.500	21.500	21.500
Alkerm	29000	0.800	0.750	0.800	1.450	0.240	0.240	CGI Gr K	33550	23.875	23.125	23.875	23.125	23.125	23.125
Algo A	2400	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	CGI Gr L	3600	9.000	8.750	9.000	-0.250	14.875	15.375
Alim CT	6000	1.000	0.950	1.000	1.100	1.500	1.500	CGI Gr M	34000	0.740	0.680	0.680	-0.040	0.680	0.680
Alliance	2100	12.250	12.250	12.250	15.875	15.500	15.500	CGI Gr N	5000	15.375	14.875	14.875	-0.125	17.875	17.875
AlliFirst	12550	17.250	17.250	17.250	17.250	17.250	17.250	CGI Gr O	1100	1.900	1.800	1.900	2.250	1.900	1.900
AlliFirst	49510	34.500	32.750	32.750	34.825	18.825	18.825	CGI Gr P	10490	26.500	24.875	26.500	24.875	24.875	24.875
Alma	10000	0.750	0.750	0.750	0.850	0.500	0.500	CGI Gr Q	42947	22.375	21.500	22.375	21.500	21.500	21.500
Alma E 75	21000	41.500	41.500	41.500	42.500	35.000	35.000	CGI Gr R	3600	9.000	8.800	9.000	9.000	8.800	8.800
Alma N G	1050	15.125	15.125	15.125	15.125	15.125	15.125	CGI Gr S	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Alma A	173413	30.000	32.000	-0.750	34.250	23.625	23.625	CGI Gr T	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Alkerm	29000	0.800	0.750	0.800	1.450	0.240	0.240	CGI Gr U	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Algo A	2400	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	CGI Gr V	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Alim CT	6000	1.000	0.950	1.000	1.100	1.500	1.500	CGI Gr W	15900	3.000	2.800	3.000	3.125	2.500	2.500
Alliance	2100	12.250	12.250	12.250	15.875	15.500	15.500	CGI Gr X	15900	3.000	2.800	3.			

ÉCONOMIE

42 000 logements à louer

Le taux d'inoccupation est stable

LE DEVOIR

Le taux d'inoccupation des logements locatifs a légèrement fléchi en avril dernier au Québec. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation était de 6,2% en avril 1994, comparativement à 6,3% un an plus tôt. Ce taux représente 41 800 logements à louer dans les centres urbains du Québec.

«La baisse de l'inoccupation découle principalement de la chute de 40% des mises en chantier de logements locatifs enregistrée en 1993. Toutefois, le grand nombre de locataires qui laissent leur logement pour accéder à la propriété contribue à maintenir un nombre élevé d'unités inoccupées», a précisé Jean-François Dion, économiste régional à la SCHL. Pour le premier trimestre de cette année, plus de 10 000 ménages québécois ont profité du programme fédéral qui permet l'acquisition d'une première maison avec une mise de fonds de seulement 5%, soit deux fois plus qu'à la même période l'an dernier.

Bien que le taux d'inoccupation soit en baisse depuis l'an dernier, nous sommes encore très loin d'un marché locatif équilibré, caractérisé par un taux de 3%. On estime qu'il y a encore un surplus de 20 000 logements inoccupés sur le marché, a ajouté la SCHL, dans son communiqué.

Malgré la baisse continue du

nombre de nouveaux logements locatifs arrivant sur le marché, la vigueur de l'accession à la propriété continuera de freiner le recul du taux d'inoccupation au cours des prochains mois. Ainsi, on prévoit que le taux d'inoccupation sera de 7,2% à l'automne prochain par rapport à 7,3% en octobre 1993.

Le repli du taux d'inoccupation ne s'est pas fait au même rythme dans toutes les régions du Québec. Dans

les régions métropolitaines, le taux a reculé à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Chicoutimi-Jonquière alors qu'il était en hausse à Hull et à Québec. La région métropolitaine de Montréal, qui regroupe près de 70% de tout le parc locatif de la province, a connu une stagnation de son taux d'inoccupation (6,4%).

Dans l'ensemble du Canada, le taux d'inoccupation est demeuré stable à 4,6%.



PHOTO ARCHIVES

Nous sommes encore très loin d'un marché locatif équilibré selon la SCHL.

Le déficit touristique s'amenuise

Ottawa (PC) — Les Canadiens semblent voyager moins à l'étranger de leur pays tandis que les étrangers viennent plus souvent au Canada.

Statistique Canada a rapporté hier que les voyageurs qui se sont rendus à l'étranger au cours du premier trimestre de l'année ont dépensé 1,5 milliard\$ de plus que les visiteurs n'en ont dépensé dans ce pays.

En dépit du temps froid qui a sévi en janvier et février, le déficit touristique au cours du premier trimestre a représenté une amélioration de 15,2% par rapport au quatrième trimestre de 1993, a indiqué l'agence.

Les dépenses des visiteurs au Canada ont maintenant augmenté au cours de six trimestres d'affilée et cela est un signe positif pour ceux qui travaillent dans l'industrie touristique.

La valeur du dollar canadien n'a cessé de décroître depuis la fin 1991 et un dollar faible est généralement attrayant pour les visiteurs étrangers.

Statistique Canada a souligné que les résidents de ce pays qui sont partis pour l'étranger au cours des trois premiers mois de l'année ont dépensé 4 milliards\$, ce qui représente une baisse de 3,7% par rapport

au dernier trimestre de 1993.

Par contre, les visiteurs étrangers ont dépensé la somme record de 2,5 milliards\$. Ce montant représentait une hausse de 5,3% par rapport au trimestre précédent.

Durant le premier trimestre, les Canadiens ont dépensé 2,5 milliards\$ au cours de leurs déplacements aux États-Unis, ce qui représente une baisse de 6% par rapport aux trois derniers mois de 1993.

Au cours du premier trimestre, on a enregistré le plus bas déficit depuis 1990. Le déficit le plus important a atteint 2,2 milliards\$, au cours du quatrième trimestre de 1991.

Petit mais bruyant

Leader québécois de la postproduction sonore et du mixage pour la publicité, Studios Marko veut attirer la clientèle étrangère

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Studios Marko est une petite entreprise dont peu de gens connaissent le nom, mais tout le monde, sauf les sourds et les érudits, entend fréquemment le produit de son travail. Elle détient environ la moitié du marché québécois de la postproduction sonore et du mixage pour la publicité. Elle existe d'ailleurs depuis 1949, alors que son fondateur, M. Jean-Marie Audet, était ingénieur de son à CKAC.

En 1982, l'entreprise était vendue à une compagnie présidée par M. Jean-Claude Tremblay, qui lui a donné une nouvelle impulsion, qui a eu pour effet de multiplier par deux le chiffre d'affaires (près de trois millions \$ actuellement), le nombre de studios et les créneaux d'activités. Tout cela demeure néanmoins modeste, car Montréal n'est ni New York, ni Paris, ni Hollywood, ce qui n'empêche pas cette petite firme de vouloir augmenter sa clientèle aux dépens des géants de l'industrie.

«Nous avons les prix les plus avantageux par rapport aux producteurs de France et des États-Unis, affirme M. Tremblay. Nos prix sont de 30 à 40% moins chers». Il explique l'écart avec les concurrents américains par le taux de change et l'avantage sur les producteurs français par les coûts très élevés pour travailler en France. «Les clients viennent chez nous 15 jours après avoir approché les grandes compagnies», ajoute le président et principal actionnaire de Studios Marko.

M. Tremblay précise qu'il commence à peine à «s'exposer» au marché international. La raison de cet intérêt est fort simple, le marché local est saturé et la voie de l'expansion passe alors nécessairement par l'étranger. Déjà trois projets ont été réalisés. Un film français tourné dans le grand nord, *Kablanak*, a fait l'objet d'un contrat «en catastrophe» à cause de problèmes avec le fournisseur prévu. Il y a eu une coproduction du Verseau avec le Mexique (ce marché intéresse particulièrement M. Tremblay); enfin, il y a eu le spécial Céline Dion pour Disney et CTV. C'est un début considéré comme prometteur par le président.

Le prix seul ne suffirait pas à attirer la clientèle. Il faut aussi la qualité et dans le domaine du son cela implique un personnel très compétent et des équipements dotés d'une technologie de pointe. «C'est comme en formule 1, il faut une voiture très performante et un excellent pilote», insiste M. Tremblay. Il nous faut des techniciens-artistes, des gens qui ont le sens artistique en plus d'être très forts en électronique et de plus en plus en informatique.

Comme la technologie évolue très vite, il y a un risque pour une petite entreprise d'investir dans des équipements qui pourraient vieillir plus rapidement que le temps requis pour amortir complètement leur coût d'achat. Encore là, la contribution de techniciens compétents est essentielle.

On évalue à environ 20 millions \$ le marché de la

production sonore au Québec, dont quelque cinq millions \$ pour le son de publicité; le doublage pour le cinéma et la télévision génère des revenus d'à peu près dix millions \$, dont plus de trois millions \$ pour l'aspect son. Pour élargir son champ d'action, Studios Marko a créé en 1992 la division Marko Film pour offrir aux producteurs de films et téléfilms des services de postproduction sonore.

Dans la dizaine de studios qu'elle possède dans ses locaux de la rue de la Gauchetière et du carré Amherst, Studios Marko accueille une société amie, Modulation, qui se spécialise dans la postsynchronisation. M. Tremblay ne sent aucunement l'urgence de sortir de sa spécialité, le son. D'ailleurs, il n'ambitionne pas couvrir à fond tous les créneaux du son, celui du disque par exemple. Studios Marko produit quelques disques, mais ce n'est pas son point fort et on n'entend pas se lancer à la conquête d'un marché occupé actuellement par des sociétés qui en font vraiment leur spécialité.

Il songe cependant à certaines alliances stratégiques avec des entreprises complémentaires à la sienne, en vue d'en arriver à pouvoir offrir «une production intégrée» et atteindre une masse critique. Des discussions ont lieu avec au moins un groupe, mais il n'est pas question pour l'instant d'en dire davantage à ce propos.

Les sociétés québécoises engagées dans l'industrie de la publicité et du cinéma en sont à un point de leur développement qui les oblige pour ainsi dire à aller de l'avant. Elles ne sont plus artisanales, en ce sens qu'elles ont des équipes de professionnels qu'il faut bien payer pour ne pas les perdre. Pour y arriver, il faut donc des contrats que le marché local ne suffit pas à apporter. Et pour obtenir le marché étranger, les entreprises doivent avoir une masse critique de manière à faire vraiment concurrence aux firmes étrangères.

C'est en ayant tout cela en tête que M. Tremblay a accepté la présidence de la Société pour la promotion du cinéma étranger au Québec. Cette association, appelée aussi Initiative Québec, a parmi ses membres les villes de Québec et de Montréal, le Syndicat des techniciens, l'ACTRA qui regroupe des comédiens anglophones, et d'autres qui peuvent offrir divers services, tel la location d'équipement; bien sûr, Studios Marko en fait partie. Le but visé est d'attirer ici le tournage de films étrangers, une activité qui a des retombées importantes sur le milieu visé et sur l'économie en général.

M. Tremblay n'est pas un nouveau venu dans le monde des médias. Formé en économie, il a travaillé pour des agences de publicité; il a été directeur des communications et de l'information à la Maison du Québec à New York de 1968 à 1970; il fut directeur des ventes de publicité nationale à *La Presse* jusqu'en 1973, vice-président de Télé-Capitale et président de sa filiale pour les ventes. Il a travaillé à son compte depuis 1976.



À VENDRE

VOUS TROUVEZ DÉJÀ
CETTE MAISON REMARQUABLE,
ATTENDEZ DE VOIR SA COUR.

Ayant pour arrière-cour le centre-ville de Montréal, cette remarquable propriété du 1558, avenue Docteur Penfield, offre beaucoup à son futur propriétaire. Un emplacement accessible, un magnifique espace de 25 000 pieds carrés, un voisinage prestigieux et surtout l'élégance d'une architecture centenaire. Pour en savoir davantage, prière de joindre Francine Vincelette au 287-7362.

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES



Travailleuses chinoises dans une usine de chaussures à Tianjin.

PHOTO AP

La méthode douce face à l'Asie

LE MONDE

Face à une Asie en pleine expansion, de plus en plus prospère et sûre d'elle-même, la stratégie de l'intimidation commerciale ou politique — héritière de celle dite de la canonnière — ne fonctionne plus. Français et Britanniques ont déjà eu l'occasion d'éprouver cette vérité des années 90. L'administration Clinton l'a apprise à son tour, à ses dépens, et vient d'en tirer les leçons.

A quarante-huit heures de distance, elle a, cette semaine, coup sur coup, abandonné l'approche musclée dans les différends qui l'opposaient à la Chine et au Japon pour lui préférer la méthode douce. Jeudi 26 mai, l'administration a du revenir sur les engagements pris par le président Clinton. Celui-ci avait juré qu'il ne renouvelerait pas la clause de la nation la plus favorisée à la Chine — qui donne à cette dernière les mêmes avantages que les autres partenaires commerciaux des États-Unis — si les dirigeants de Pékin n'amélioraient pas leur comportement en matière de droits de l'homme. Ils ne l'ont pas fait.

Mais M. Clinton n'en a pas moins renouvelé la clause. Plus encore, il s'est engagé à ne plus établir de lien entre droits de l'homme et échanges économiques. Le virage est total. Il ne s'explique pas seulement par les pressions des milieux d'affaires américains. L'administration n'a pas voulu prendre le risque d'un conflit commercial et poli-

tique avec une Chine dont l'économie a la plus forte croissance du monde.

La stabilité, rien moins qu'assurée, de l'Empire du Milieu est essentielle à l'équilibre en Asie, et Washington compte sur son aide pour obliger la Corée du Nord à abandonner son programme nucléaire militaire. Deux jours plus tôt, l'administration avait renoncé à la manière forte pour inciter les Japonais à ouvrir davantage leur marché aux produits américains. Sur l'un et l'autre dossier, les Asiatiques ont fait cause commune contre l'Amérique.

Ils ont manifesté la même unité pour stigmatiser la volonté des États-Unis (et des Français) d'introduire un minimum de préoccupations sociales dans le GATT. A chaque fois, l'Amérique a été accusée de se tromper d'époque, de manifester un comportement paternaliste, de vouloir imposer ses conceptions.

A entendre le porte-parole le plus radical de cette nouvelle Asie, le premier ministre de Malaisie, Mahatir Mohamad, l'Amérique, incarnation — selon lui — du déclin occidental, n'a pas à donner de leçon aux Asiatiques. Ce que dit Mahatir Mohamad, à l'instar de Deng Xiaoping et des dirigeants japonais, c'est que l'Europe et l'Amérique sont économiquement devenues trop dépendantes de l'Asie pour prétendre lui imposer quoi que ce soit. Les événements de cette semaine ont manifesté avec éclat ce nouveau rapport de forces.

Incarcération du p.d.-g. du groupe Schneider

Les milieux d'affaires français en état de choc

Paris (AFP) — L'annonce de l'incarcération en Belgique du p.d.-g. du groupe Schneider Didier Pineau-Valencienne a créé un choc dans les milieux d'affaires français qui se montraient réticents, hier, à commenter les démêlés récents de plusieurs chefs d'entreprises français avec la justice.

Au conseil national du patronat français (CNPF) ou chez les analystes financiers étrangers installés à Paris, on se montrait discret et en dehors d'un étonnement évident et l'on se refusait à faire un rapprochement entre les déboires des patrons français avec la justice et les affaires de corruption ou d'escroquerie au Japon ou en Italie, par exemple.

De son côté, le groupe Schneider a assuré que de nombreux patrons avaient fait parvenir au siège du groupe des messages de sympathie à M. Pineau-Valencienne.

Au bureau du premier ministre Edouard Balladur, comme au ministère de l'Industrie, on ne faisait aucun commentaire officiel.

L'incarcération de M. Pineau-Valencienne, qui est soupçonné par la justice belge de «faux en écriture et usage de faux, escroquerie et abus de confiance» intervient alors que plusieurs affaires récentes touchent de grandes entreprises françaises et leurs dirigeants.

En dehors des multiples démêlés du député et homme d'affaires Bernard Tapie avec le Crédit Lyonnais et le fisc, Alcatel, la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF), Campenon Bernard et les Ciments français ont été ébloués dernièrement.

Alcatel, la deuxième entreprise privée française, a vu trois de ses hauts responsables mis en examen récemment dans une affaire de manipulation de prix, après que deux

cadres soient allés en prison. Le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, vient d'adresser à ses salariés un message dénonçant la «campagne de dénigrement» dont fait l'objet selon lui le groupe de télécommunications.

La Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) est elle victime d'une escroquerie de 6 milliards de francs (1,08 milliard\$ US) pour laquelle son ancien patron, Jean-Louis Petriat, vient d'être entendu comme témoin par la brigade financière. Une information judiciaire a été ouverte début mai pour «abus de crédit et abus de biens sociaux».

Dans les affaires concernant le département du Var (sud), le directeur régional de l'entreprise de bâtiment et de travaux publics Campenon-Bernard a été placé la semaine dernière en garde à vue au commissariat central de Marseille.

Aux Ciments français, plusieurs responsables ont été mis en examen, dont l'ancien patron, Pierre Conso, en juin 1993, pour présentation de comptes sociaux inexacts, diffusion d'informations fausses sur le marché, entrave à la mission des commissaires aux comptes et abus de crédit.

Le ministre de tutelle de l'Industrie, Gérard Longuet, est lui-même mis en cause par un juge français dans des opérations financières privées réalisées avant son arrivée au gouvernement.

L'un des plus importants promoteurs français, Christian Pellerin, a été inculpé deux fois depuis janvier 1992 et mis en examen l'année suivante dans une autre affaire d'urbanisme.

Depuis 1989, de nombreuses personnalités du monde des affaires ont été inculpées ou condamnées dans les affaires de délit d'initiés.



D'autres affaires touchant le patronat français ont récemment défrayé la chronique, dont les démêlés de Bernard Tapie avec le Crédit Lyonnais et le fisc.

C-Mac entend profiter de son nouveau réseau de distribution

L'acquisition de Memotec permettra aussi à l'entreprise de Sherbrooke de produire des systèmes clé en mains

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Les Industries C-Mac comptent retirer beaucoup de l'acquisition de la firme Memotec effectuée au début de l'année.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires des Industries C-Mac, tenue hier à Montréal, le président de la société, Dennis Wood, a souligné notamment que le réseau de distribution de Memotec s'avérerait fort utile pour son entreprise.

Memotec possède quelque 250 points de vente et de service en Amérique du Nord.

Les Industries C-Mac, une entreprise spécialisée dans la fabrication de produits microélectroniques utilisés notamment dans les secteurs énergétiques et de l'automobile, ont acquis au coût de quelque 40 millions\$ en janvier dernier les actions détenues par Télélobe Canada dans Memotec, soit 51,6% de tout le capital-actions de la société. Memotec fabrique des produits de communication.

Entre-temps, C-Mac a lancé une offre publique d'achat (OPA) pour acquérir le reste des actions de Memotec. Les actionnaires de cette dernière société doivent donner leur approbation pour la vente de leurs titres le 30 juin prochain.

Il en coûtera un autre 40 millions\$ aux Industries C-Mac pour faire l'achat du reste des actions en circulation de Memotec.

L'acquisition de Memotec, en plus de donner accès à un vaste réseau de distribution, permettra aux Industries C-Mac d'accroître le nombre de produits complets fabriqués par l'entreprise, a expliqué M. Wood.

Celui-ci souhaite que C-Mac élargisse ses activités au-delà de son rôle traditionnel de fournisseur de pièces pour réaliser des systèmes

intégrés clé en mains. «Il faut faire de la valeur ajoutée», a soumis M. Wood.

Par ailleurs, Dennis Wood a indiqué que son entreprise était en mesure de fournir à Hydro-Québec les quelque 650 000 thermostats que la société d'Etat s'apprete à commander dans le cadre de son programme d'économie d'énergie.

C-Mac est l'un des quelques fournisseurs dont les produits sont présentement testés par Hydro-Québec. Dans le cadre de cette opération de vérification, C-Mac a livré 35 000 thermostats à la société d'Etat.

«Nos thermostats limitent à 0,2 degré la variation de la température dans une maison. Hydro-Québec exige une variation maximale de 0,5 degré», a fait valoir M. Wood.

Thermostats pour Hydro
Le président de C-Mac aimerait que son entreprise obtienne d'Hydro-Québec un contrat qui lui permettrait de fournir plus de la moitié des thermostats requis par la société d'Etat. Hydro doit faire part de sa décision d'ici quelques semaines.

Les 650 000 thermostats représentent une commande totale approximative de 25 millions\$.

Hydro-Québec devrait faire l'achat, dans une seconde phase, de six millions de thermostats.

Les Industries C-Mac, qui a son siège social à Sherbrooke, possède douze usines au Canada et aux États-Unis.

L'entreprise a connu une croissance remarquable. Le chiffre d'affaires de la société, qui était de 6 millions\$ en 1989, a atteint 173 millions\$ l'an dernier. Le bénéfice net s'est élevé de son côté à 9,4 millions\$ (1993).

C-Mac réalise près de la moitié de ses ventes aux États-Unis, un tiers au Canada, 20% en Europe et près de 5% en Asie.

Japon-États-Unis

Dures négociations commerciales en vue

Washington (Reuter) — Des responsables américain et japonais ont reconnu hier l'apreté des négociations commerciales à venir entre les deux pays tout en se félicitant de l'esprit nouveau qui soufflait sur les discussions.

«Pour le moment, nous avons bon espoir de faire des progrès (...) Il y a encore beaucoup de problèmes et bon nombre des questions épineuses restent à résoudre», a déclaré Jeffrey Garten, sous-secrétaire au Commerce pour les échanges internationaux lors d'une conférence américano-japonaise.

Tokyo et Washington sont convenus mardi de renouer le dialogue commercial après trois mois d'interruption.

Jeffrey Garten a noté que l'appréciation du yen avait stimulé les investissements japonais en Asie, mais s'est refusé à tout commentaire sur les parités de changes.

Koichiro Matsuura, conseiller du ministère japonais des Affaires Étrangères, a décelé de son côté l'émergence de signes positifs sur le front économique au Japon et le début de contraction de l'excédent courant japonais qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

«Nous devons faire des efforts supplémentaires pour accélérer ce processus (...) la réforme fiscale prévoiera des réductions d'impôts supplémentaires», a déclaré Koichiro Matsuura.

Exercice difficile pour Auberges des Gouverneurs

À l'instar de l'industrie hôtelière québécoise, l'exercice terminé le 31 décembre 1993 a été difficile pour Auberges des Gouverneurs.

Malgré une augmentation du taux d'occupation de 52,1% en 1992 à 54,1% en 1993 pour l'ensemble des établissements de la chaîne, la diminution du tarif moyen des chambres de 1,9% en 1993 a entraîné une diminution des revenus bruts.

Au 31 décembre dernier, les revenus bruts totaux de Auberges des Gouverneurs atteignaient 38,5 mil-

lions\$, comparativement à 40,1 millions\$ en 1992, soit une baisse de 3,9%. Il en a résulté une perte nette de 5,7 millions\$, ou 70 cents par action, comparativement à une perte nette de 4,8 millions\$, ou 60 cents par action, en 1992.

L'encre rouge a continué à couler au premier trimestre clos le 31 mars dernier. Auberge des Gouverneurs enregistrant une perte de 2,5 millions\$, ou 30 cents par action, comparativement à 1,9 million\$ ou 24 cents par action, un an plus tôt.

MARCHE DES PARTENAIRES 94

Fausse conception n°3

Les difficultés économiques des femmes du Tiers-Monde sont tout à fait différentes de celles des Canadiennes.

La réalité

Partout dans le monde, les femmes, surtout celles en milieu défavorisé, doivent souvent surmonter les mêmes obstacles lorsqu'elles essaient de joindre les deux bouts. Heureusement, elles peuvent aussi avoir recours aux mêmes solutions. En voici quelques exemples.

- Accorder des prêts aux femmes. À peine 1% des propriétaires de la planète sont des femmes. Sans biens à donner en garantie, elles peuvent difficilement obtenir des prêts. Des projets pilotes en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique font appel depuis peu à de petits «cercles d'épargne», une solution mise au point au Bangladesh pour s'attaquer à ce problème. Dans un tel groupe, tous les membres sont responsables du remboursement des prêts individuels.
- Reconnaître le travail des femmes. Selon une étude récente de Statistique Canada, les Canadiennes feraient plus de 67% des travaux domestiques, dont la valeur représenterait environ 30 à 40% du produit intérieur brut. Cette étude s'inscrit dans une volonté de sensibiliser à l'échelle mondiale les statisticiens, les économistes et les planificateurs afin qu'on reconnaisse la valeur réelle de tout le travail que font les femmes. Dans les pays en développement, il est démontré que les femmes font au moins la moitié des travaux agricoles et la plupart des travaux ménagers. Dans de nombreux cas, elles administrent aussi une petite entreprise. Conséquence heureuse de cette nouvelle sensibilisation, on commence à mettre en place des programmes de prêts et de formation qui répondent aux besoins des femmes.

Faites le premier pas. Joignez-vous à nous pour la Marche des Partenaires le 29 mai, au Quai Jacques-Cartier au Vieux-Port. Cela pourrait changer la vie de quelqu'un.

Partenaire principal: NORWICH UNION

Commanditaires médiatiques: CIAD, LE DEVOIR

POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS COMPOSEZ 1-800-267-2532

AVEZ -vous acheté ces titres aux endroits indiqués.

Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

TOUTE L'INFORMATION ESSENTIELLE CONCERNANT LA NOUVELLE ÈRE DE L'INFORMATIQUE D'AFFAIRES VOUS SERA RÉVÉLÉE AU SIIM'94.

Le SALON et les CONFÉRENCES informatiques les plus importants au Québec. NOUVEAUX PRODUITS: • Ordinateurs • Puces • Logiciels • Réseaux • CD-Rom • etc. LES INCONTOURNABLES: Séminaires et présentations de haut niveau.

Les 1, 2 et 3 juin à la Place Bonaventure
Mercredi: 10h à 18h — Jeudi: 10h à 19h — Vendredi: 10h à 17h

SOYEZ-Y!

Renseignements: (514) 288-8811. Le SIIM s'adresse aux gens d'affaires de 18 ans et plus seulement.

La famille. Elle dure quand elle est tendre!

Année internationale de la famille
BUREAU QUÉBÉCOIS DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

LE DEVOIR

ENVIRONNEMENT

Les nouvelles tendances de la problématique environnementale

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'environnement n'est plus le dossier «chaud» qu'il a été avec son cortège de catastrophes, réelles ou médiatiques. En contrepartie, la problématique environnementale s'enracine maintenant dans tous les aspects de l'activité humaine.

Le dossier de l'environnement est, en effet, passé en 10 ans du registre sensationnaliste à celui des projets concrets, du développement technologique, des stratégies économiques et d'entreprise, dans le quotidien des citoyens et dans presque toutes les politiques des gouvernements. Le dossier est loin d'être mort même si une certaine presse s'en éloigne. Au contraire, la problématique environnementale s'ancre partout dans la réalité sociale et politique, y provoquant doucement une mutation des moeurs et de l'activité humaine, que souhaitent les premiers écologistes des années 60-70.

Depuis, le mouvement environnemental nord-américain a connu quatre grandes phases, qu'on retrace aussi au Québec.

Les écologistes de la première heure ont cédé la place dans les années 70 aux grands groupes environnementaux, qui ont saisi les médias et la population de leur nouvelle manière d'envisager la société et son avenir. Si les penseurs du début constituaient à toutes fins utiles des cénacles, souvent influents auprès des gouvernements comme ceux du Club de Rome, les groupes environnementaux sont à l'origine de la diffusion de cette nouvelle vision au sein de la population.

Ces groupes sont devenus très rapidement influents, auprès des médias et des gouvernements, parce qu'ils monopolisaient cette manière de penser, ce nouveau savoir, ce qui leur attirait des informations privilégiées de toutes parts. Leur quasi-monopole de l'information environnementale s'est doublé dans certains cas d'une manière de les communiquer, spectaculaire et incontournable, qui a fait école, comme ce fut le cas de Greenpeace.

Mais l'institutionnalisation de la problématique environnementale au début des années 80 au Canada a enlevé aux groupes — qui ne cessaient de croître en nombre et en poids — leur monopole sur l'information environnementale. Biologistes, professionnels et administrateurs des nouveaux ministères ou services environnementaux d'institutions et de sociétés privées, ont commencé à leur damer le pion dans de nombreux dossiers. Mieux formés au plan scientifique, ces nouveaux venus dotés de moyens étaient souvent tout aussi déterminés à faire évoluer les dossiers, ce qui a amené, comme au Québec, le corps politique à les neutraliser par des réformes administratives à répétition et des pratiques bureaucratiques.

En parallèle de ce mouvement, on a vu des comités de citoyens se former à côté des grands groupes environnementaux nationaux et s'installer de plus en plus, à leur place, aux commandes des dossiers chauds. Certains groupes ont réagi, comme Greenpeace au Québec et de grands groupes comme l'Union québécoise pour la conservation de la nature, en devenant moins spectaculaires et plus rigoureux dans les dossiers ou plus structurés dans l'action.

La mise en place des lois, règlements et institutions gouvernementales a d'ailleurs donné un poids supplémentaire aux groupes rigoureux, structurés et mieux nantis, via les mécanismes de consultation, qui se sont multipliés au point d'ailleurs de les épuiser.

Groupes et institutions ont rapidement dressé la carte des horreurs héritées des dernières décennies. Les entrepôts comme celui de Saint-Basile-le-Grand et les sites d'enfouissement dont suintent des toxiques diminuent en nombre et la gravité de leurs séquelles est progressivement atténuée par les études de caractérisation et les plans de restauration, sans compter que les services d'inspection réduisent le risque d'en créer de nouveaux.

A cette troisième phase institutionnelle de la problématique environnementale, qui occupe l'essentiel des années 80, succède maintenant une quatrième, réservée celle-là aux créateurs, à l'action, à l'innovation. Réservée, en somme, à ceux que les Américains appellent les «doers» (ceux qui font...).

Les entreprises se multiplient en environnement au point que le secteur devient un pilier de la création d'emplois et une source potentielle de devises étrangères.

Cette quatrième mutation a évidemment influencé grandement le style et l'action des groupes, qui deviennent de plus en plus des partenaires ou des adversaires, s'ils en ont la capacité technique. Le style plaignant ou revendicateur s'estompe.

L'ère des horreurs gluantes étant révolue pour l'essentiel — toute découverte devant néanmoins être signalée au signataire! — la protection de l'environnement se complexifie: la pollution passe de plus en plus au second rang derrière le suivi des politiques énergétiques, forestières, agricoles, fiscales, etc., qui forgent chaque jour bien plus profondément l'environnement de demain que les contrôles limités des ministères de l'Environnement.

Les citoyens se frottent maintenant davantage aux projets des développeurs qu'à la pollution classique car ils découvrent que l'aménagement urbain, les politiques de transport, etc., affectent davantage leur vie quotidienne que les émanations de plus en plus contrôlées des usines. Mais la force de cette prise de conscience crée de nouveaux besoins, comme celui d'une charte de l'environnement qui protège non seulement les humains et

VOIR PAGE B11: TENDANCES

Une participation réelle: celle des citoyens

LYNE LAUZON
COLLABORATION SPÉCIALE

Tout au long de l'année, partout au Québec, que ce soit chez eux, dans leur milieu de travail ou ailleurs, nombreux sont les citoyens qui, en participant à diverses activités plus ou moins ponctuelles, démontrent leur intérêt pour l'environnement.

Depuis 1989, le nombre de Québécois bénéficiant dans leur municipalité d'un programme de collecte sélective est passé de 300 000 à 2,8 millions. Si le travail de Collecte sélective Québec, un organisme privé qui subventionne les municipalités pour la mise en place de systèmes de cueillette de déchets récupérables, explique en partie cette remarquable évolution, l'implication des citoyens y compte également pour beaucoup. Les propos qui suivent en témoignent bien.

À Sherbrooke, depuis quatre ou cinq ans, rapporte Réal Lacombe, coordonnateur du réseau Villes et Villages en santé (VVS), une journée de collecte des déchets dangereux a lieu chaque année. Celle-ci attire, chaque fois, la participation de quelque 150 bénévoles et d'environ 1000 familles. En soi, signale M. Lacombe, c'est un succès. Mais il est d'autant plus intéressant qu'il a eu comme bénéfice secondaire d'inciter la Ville à instaurer la collecte sélective de façon généralisée. Fait à noter: pour distribuer les 40 000 bacs nécessaires au bon fonctionnement de son nouveau programme, la ville de Sherbrooke a demandé le concours bénévole de ses citoyens. Cette initiative lui a valu une économie de 25 000 \$.

Des activités concrètes

«Il suffit de proposer des choses concrètes et les gens embarquent», affirme Lise Bouchard, présidente du conseil d'administration de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) de La Baie. De fait, que ce soit pour s'informer sur l'état de leur environnement ou encore pour contribuer à son mieux-être, beaucoup acceptent volontiers de faire un pas, de poser un geste. À preuve: à peine quelques jours après le lancement d'un projet de compostage (lequel est susceptible de rédui-

VOIR PAGE B11: CITOYENS



La Ville de Montréal offre à prix réduit des composteurs domestiques à ses résidents. Pour participer à ce programme de distribution de composteurs domestiques ou à tout autre programme de récupération, les Montréalais peuvent téléphoner en tout temps au 868-DEFI.

Le danger de simplement polir l'image verte d'une entreprise

HÉLÈNE BOYER
COLLABORATION SPÉCIALE

Tandis que l'environnement prenait la vedette, le marketing découvrait une mine d'or. Se donner une image verte et vendre des produits marqués du sceau environnemental devenait soudainement essentiel pour les entreprises. Aujourd'hui, très peu d'entreprises ne songeront pas à avoir soit un discours ou un produit environnemental, ainsi que le note Michel Capistran, associé principal au cabinet de Relations publiques National.

Des savons biodégradables au papier recyclé, plus d'une société a su profiter de l'élan environnemental pour vendre ses produits. Selon Daniel Green, président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), l'industrie a davantage abusé de la vague verte que celle-ci n'a véritablement contribué à protéger l'environnement. «Le marketing environnemental permet aux grandes corporations de dire qu'elles investissent en environnement — et elles le font en donnant à des fondations, par exemple — sans s'attaquer à ce qu'elles devraient effectivement transformer pour moins polluer», soutient M. Green. Le président de la SVP rappelle que son organisme, en signe de protestation, a même retourné le chèque remis par la fondation de Shell «qui déverse toujours ses toxiques dans le fleuve».

Si certaines sociétés ont utilisé une image verte de surface, les choses ont changé, affirme M. Capistran. La notion de protection de l'environnement s'intégrerait désormais dans la philosophie quotidienne des entreprises. Mais à l'instar de Daniel Green, Michel Capistran déplore le manque de normes et de réglementations concernant l'usage de la publicité à cou-

leur environnementale. «Nous sommes encore dans une période d'auto-régulation, disent-ils. On ne peut vérifier les prétentions environnementales. Qui vérifie, par exemple, qu'un papier est à 100% fabriqué à partir de fibres recyclées?» Selon Michel Capistran, l'établissement d'un code d'éthique suffirait à endiguer les possibles utilisations frauduleuses.

Loin de sonner l'alarme, M. Capistran croit qu'une certaine surveillance existe déjà de par la nature même des échanges commerciaux. Pour sa part, Daniel Green plaide en faveur d'une intervention plus rapide pour éviter les abus auprès des consommateurs. «Le public a attendu 25 ans avant de se sentir protégé face à la publicité trompeuse, constate-t-il. Combien de temps faudra-t-il attendre avant que les commerçants qui se disent verts sans l'être vraiment soient mis à l'amende?» Le président de la SVP croit que l'élargissement du mandat de l'Office de protection du consommateur demeure la meilleure solution pour mieux protéger le public.

Malgré la montée du marketing environnemental, très peu d'entreprises admettent s'en servir comme argument de ventes. Luc Ouimet, directeur au Québec de Sherwin-Williams, pense même que le marketing vert accuse une perte de vitesse notamment chez les fabricants de peinture. «Je ne crois pas que cela fasse une différence dans les ventes, fait-il remarquer. Cela va devenir de plus en plus courant, alors personne n'en fera un usage spécial en marketing. Et aucune industrie n'a envie de se retrouver en première page des journaux et d'être reconnue comme un pollueur».

Par ailleurs, la réglementation concernant la réduction du potentiel polluant des produits joue énormément lorsqu'il s'agit

de préserver des parts de marché ou de gagner la faveur du public. Les normes californiennes concernant les VOC (volatile organic compound) visent leur complète disparition dans quelques années. En moyenne, les peintures en contiennent entre 500 et 600 ppm (partie par million). «Beaucoup d'entreprises utilisent le terme écologique, de mentionner M. Ouimet. Mais il ne faut pas se leurrer, la peinture, même au latex, est toujours un polluant.»

Choix environnemental

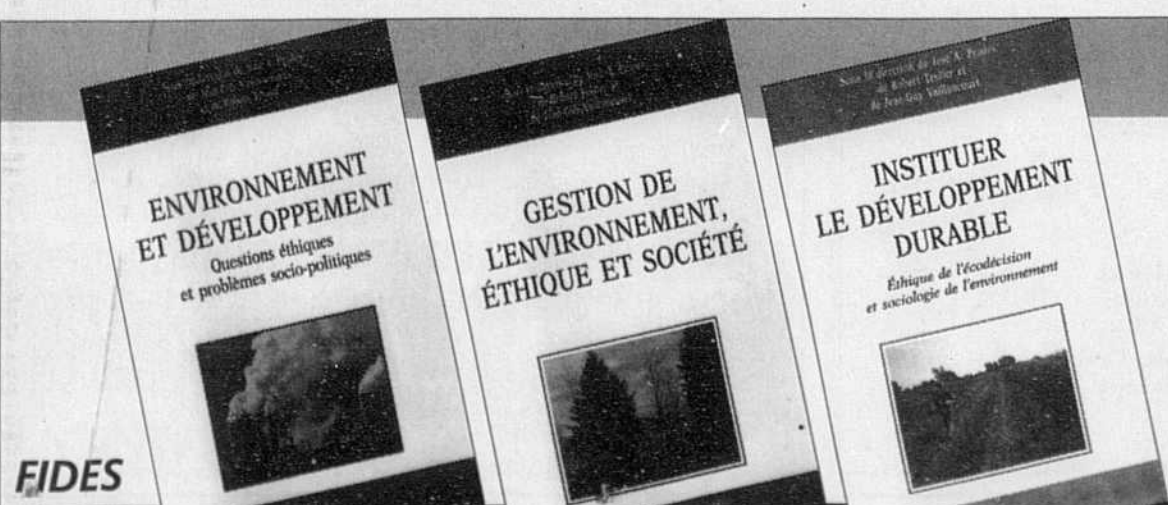
Le marketing environnemental est-il promu à une mort certaine? Pas pour le gouvernement fédéral, en tout cas, qui soutient depuis 1988 un programme nommé Choix environnemental destiné aux entreprises qui veulent faire reconnaître leurs produits comme étant moins nocifs pour l'environnement. Dès qu'un produit répond aux critères, il peut arborer un éco-logo, trois colombes blanches, en signe de reconnaissance. Le programme défendu par Environment Canada a octroyé 120 permis d'utilisation du sigle à autant d'entreprises canadiennes depuis sa fondation. Ironie du sort, les fabricants de peinture et les papeteries ont majoritairement répondu à l'appel. Au Québec, 25 entreprises dont neuf fabricants de peintures utilisent l'éco-logo. Sico, une des premières entreprises québécoises à se prévaloir du programme fédéral, verse environ 15 000 \$ par année au programme pour maintenir ses droits d'utilisation du logo. Les frais peuvent varier d'une année à l'autre puisqu'ils sont calculés en fonction des ventes des produits pour lesquels une société demande une accréditation.

Au total, Environment Canada a reconnu plus de 700 produits causant moins de préjudices à l'environnement. L'indus-

trie cherchait-elle une caution valable pour des produits ou des procédés encore très polluants? «Notre but était d'identifier les produits qui répondent à nos normes en espérant que cela réduise les parts de marché des autres», répond Tim Leah, responsable du développement pour le programme Choix environnemental. Celui-ci contient des normes pour 29 catégories de produits, des sacs fourre-tout réutilisables aux appareils ménagers, en passant par la peinture à base d'huile. Selon M. Leah, cette dernière catégorie pourrait se voir exclure du programme d'ici peu.

Pierre Camirand, vice-président marketing chez Sico, affirme que l'adhésion au programme fédéral a permis à son entreprise de suivre la réglementation plutôt que de servir à des fins de mise en marché. «Nous avons pu suivre l'évolution des normes de façon à éviter que le gouvernement édicte des normes trop sévères qui auraient pu étouffer l'industrie canadienne», indique M. Camirand. Ce dernier prétend que l'utilisation de l'éco-logo sur les produits Sico n'a pas contribué à mousser les ventes. Sondage à l'appui, M. Camirand explique que l'environnement pèse peu lors de la décision entourant l'achat de peintures. Qui plus est, les consommateurs remarquent à peine le sigle utilisé par le programme fédéral.

Pierre Camirand croit que le manque de soutien du gouvernement envers son propre programme en explique la faible notoriété. Une analyse qui, loin de soulever l'opprobre, se voit confirmée par Tim Leah. Ce dernier promet d'ailleurs une forte offensive pour mousser le programme auprès du public. Quand on le dit presque insensible à l'argument pro-environnemental des entreprises en période économique ardue, l'affaire risque de devenir pénible.



Une contribution essentielle au débat!

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
Questions éthiques et problèmes socio-politiques
376 pages — 27,95\$

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ
312 pages — 25,95\$

INSTITUER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement
312 pages — 27,95\$

Le Groupe de recherche en éthique de l'environnement (GRÉE) propose des moyens, des outils et des solutions pour agir ici même et dès maintenant.

• ENVIRONNEMENT •

Mailler la recherche
environnementale et l'économieJEAN-PIERRE DRAPEAU
COLLABORATION SPÉCIALE

«À l'heure de la mondialisation de l'environnement et de la globalisation des marchés, il faut que la recherche en environnement serve non seulement à atteindre des objectifs environnementaux, mais aussi à développer l'économie en faisant augmenter le chiffre d'affaires de l'industrie de l'environnement engendré par les exportations. Présentement, ce type de recherche n'est pas assez lié aux besoins des industries. Il ne s'agit pas de trouver des coupables, mais simplement de constater que si l'industrie était impliquée plus avant dans les processus de réglementation et dans la définition des avenues de recherche, cela permettrait à notre industrie de l'environnement d'être plus compétitive à l'échelle mondiale. Pourquoi ne pas en quelque sorte "rentabiliser les normes environnementales" et maximiser les retombées économiques possibles des innovations technologiques que nous mettons souvent au point pour répondre aux nouvelles normes?»

On serait porté à croire que cette déclaration provient d'un industriel. Mais ce n'est toutefois pas le cas. Elle est en fait d'un biologiste, Louis Archambault, président du Groupe Conseil Entraco. Mais elle reflète probablement très bien ce que pensent beaucoup d'intervenants de l'industrie de l'environnement, puisque M. Archambault est également coordonnateur de la Grappe industrielle de l'environnement. D'après M. Archambault, la recherche pourra aider le Québec dans sa stratégie in-

«Nous
souscrivons aussi
pleinement à
l'objectif de
contribuer à
l'exportation des
produits et
services de notre
industrie de la
protection de
l'environnement.»



Chez Hydro-Québec, les dépenses affectées au développement des connaissances en environnement atteignaient 15 millions \$ en 1993. Les principaux domaines de recherche étaient les champs électriques et magnétiques, le mercure, les substances toxiques et la gestion des contaminants (BPC, etc.), les ressources fauniques et les habitats et enfin l'aménagement du territoire.

dustrielle environnementale dont les principaux objectifs sont de maintenir à plus de 10% le taux de croissance de l'industrie de la protection de l'environnement au cours des prochaines années et de faire passer de 6% à 20% le chiffre d'affaires engendré par les exportations dans ce secteur de l'économie.

Au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), l'un des intervenants majeurs en matière de recherche grâce à son Fonds de recherche et de développement technologique en environnement doté d'un budget de 50 millions \$ pour cinq ans, on semble d'ailleurs d'accord avec la nouvelle philosophie préconisée par M. Archambault. «Même si nous visons à

ce que la recherche appliquée continue à solutionner et à prévenir les problèmes et les impacts environnementaux, il est évident que nous souscrivons aussi pleinement à l'objectif de contribuer à l'exportation des produits et services de notre industrie de la protection de l'environnement», déclare André Harvey, sous-ministre adjoint au développement durable au MEF. D'ailleurs, poursuit M. Harvey, en Allemagne, où les normes environnementales sont parmi les plus sévères au monde, la recherche en ce domaine est très développée et a permis à ce pays d'être un des leaders exportateurs de technologies environnementales. Il faudra cependant s'attendre à ce que les budgets de re-

cherche soient à la mesure de la taille relative du Québec et à ce qu'ils soient orientés dans les secteurs stratégiques importants pour le Québec (les pâtes et papiers, les alumineries, l'hydroélectricité, l'assainissement des eaux ou des lieux contaminés, etc.) ou encore ceux où il possède déjà une expertise particulière (par exemple les évaluations environnementales).

Au Québec, la recherche en environnement représente au moins 60 millions \$ par année, dont 40% environ provient du secteur privé, principalement des très grandes entreprises du secteur tertiaire (particulièrement Hydro-Québec, etc.), les PME des secteurs primaire et secondaire préférant souvent utiliser les

technologies déjà disponibles qui peuvent permettre de répondre aux normes, plutôt que de faire elles-mêmes des recherches pour innover et aller au-delà de ces normes.

Parmi les principaux intervenants en recherche environnementale au Québec, on compte le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (via son Fonds de recherche et de développement technologique en environnement), le ministère de l'Environnement du Canada (via le Plan d'action Saint-Laurent, un plan conjoint fédéral-provincial visant entre autres à réduire de 90% les rejets liquides toxiques déversés dans le fleuve et dans les principaux affluents par 50 grandes entreprises considérées comme prioritaires) et bien sûr Hydro-Québec.

Doté d'un budget de 50 millions \$ pour une période de cinq ans commençant en 1990, le Fonds de recherche et de développement technologique en environnement du MEF supporte financièrement des projets d'innovation technologique et de recherche exploratoire reliés à trois grands thèmes: l'assainissement et la restauration, la gestion des déchets dangereux ainsi que le développement durable. Le gouvernement du Québec est en plus impliqué par le biais du Programme Innovation-PME, du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie; en effet, le ministre Gérard Tremblay a ajouté à ce programme, le 15 avril dernier, un nouveau volet doté d'un budget de trois millions et demi de dollars pour trois ans et visant la recherche ou l'implantation de technologies de décontamination ou de technologies propres de production.

Pour sa part, Environnement Canada avait à sa disposition, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, un budget de 17 millions \$ de 1989 à 1993 pour le Programme de développement et de démonstration de technologies; ce programme a permis de financer une cinquantaine de projets.

Suite au renouvellement de l'entente qui a donné naissance au nouveau Plan Saint-Laurent Vision 2000, le Bureau fédéral de développement régional du Québec consacrera 10 millions \$ additionnels au développement technologique; on entend financer pas moins de 60 nouveaux projets de développement technologique visant l'élimination des toxiques. Dans le cadre du Plan vert, Environnement Canada gère aussi le Programme des technologies portées de solutions environnementales; créé en octobre 1991, ce programme est une initiative de 100 millions \$ sur cinq ans pour l'ensemble du Canada (on ignore le montant pour le Québec) et vise à développer et à commercialiser des technologies pouvant permettre de diminuer et de recycler les déchets, de prévenir la pollution et de conserver l'eau.

Un marché de 1,5 milliards \$

En ce qui concerne Hydro-Québec, les dépenses affectées au développement des connaissances en environnement atteignaient 15 millions \$ en 1993. Les principaux domaines de recherche étaient les champs électriques et magnétiques, le mercure, les substances toxiques et la gestion des contaminants (BPC, etc.), les ressources fauniques et les habitats et enfin l'aménagement du territoire.

Souignons enfin, comme nous l'explique M. Archambault du Groupe Conseil Entraco, qu'on évalue à 1,5 milliard \$ le marché de la protection de l'environnement au Québec. «Les normes environnementales constituent le principal moteur de croissance de l'industrie de la protection de l'environnement, précisément. À cela, s'ajoutent les cycles économiques qui influencent souvent les grandes entreprises dans leur décision d'entreprendre des travaux d'assainissement ou de prévention et qui ont un impact significatif par exemple sur la quantité de déchets ou de rejets à traiter». Entre 600 et 850 entreprises québécoises (des entreprises de services pour les deux tiers) offrent des biens et services dans ce domaine, fournissant ainsi de l'emploi à un nombre pouvant varier entre 11 000 et 18 000 personnes. Ces entreprises font 83% de leur chiffre d'affaires au Québec, 11,5% ailleurs au Canada et 5,5% à l'étranger. Leur clientèle compte le secteur manufacturier (principalement l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie du pétrole, l'industrie de la première transformation des métaux et enfin les mines) avec 40% des ventes, les municipalités avec 18% des ventes, les entreprises d'électricité, de gaz et de transport avec 9% des ventes, le gouvernement provincial avec 8% des ventes, le gouvernement fédéral avec 6% et enfin les autres clients (le secteur agro-alimentaire, les milieux financiers et les commerces) avec 19% des ventes. L'industrie québécoise de la protection de l'environnement est relativement jeune et peu développée, comparativement aux autres secteurs industriels, dans les régions. Exception faite des grandes agglomérations urbaines, les acheteurs de biens et services doivent faire appel à des entreprises situées à l'extérieur de leur région.

Jean-Pierre Drapeau, directeur général du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), a reçu en 1993 le Prix canadien d'excellence environnementale.

De main de maître...^{MC}en droit
de l'environnement

Seule une équipe multidisciplinaire permet une vision claire et offre une maîtrise complète des questions de droit de l'environnement.

Chez Ogilvy Renault, vous trouverez une équipe d'avocats formés dans plusieurs domaines de pratique, dont certains possèdent aussi une formation universitaire complémentaire en biologie, en génie, en relations industrielles ou en sciences politiques et ont acquis une compétence exceptionnelle en droit de l'environnement.

Des questions soulevées lors des transactions ou du financement d'une entreprise aux obligations de décontamination, des conseils sur la conformité aux lois et règlements environnementaux aux litiges concernant la responsabilité civile ou pénale, l'équipe du droit de l'environnement d'Ogilvy Renault sera à vos côtés.

L'avantage d'Ogilvy Renault, c'est de vous offrir l'alliage unique d'une connaissance profonde des questions environnementales et d'une performance reconnue en droit traditionnel.

L'alliage tradition ~ innovation^{MC}OGILVY
RENAULT
S.E.N.C.
AVOCATS

Montréal Ottawa Québec

Osler Renault Swabey Ogilvy Renault
Londres Paris Hong Kong New York Montréal Ottawa
© Ogilvy Renault, 1993Le droit
à l'avenir

Quand une entreprise doit prendre des décisions d'ordre environnemental pour maintenir sa position de leader dans le monde des affaires, elle doit éviter toute direction qui mettrait sa viabilité en danger ou qui compromettrait les droits acquis des générations futures.

Le cabinet d'avocats McCarthy Tétrault peut se révéler le guide idéal pour vous aider à vous orienter et à progresser. Au service de la communauté d'affaires du Québec et du Canada depuis près de 140 ans, il apportera tout le soutien juridique essentiel à l'expansion de votre entreprise.

McCarthy Tétrault
Un cabinet d'avocats engagés envers la sociétéMONTRÉAL
«Le Windsor», 1170, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4S8
Téléphone : (514) 397-4100
Télécopieur : (514) 875-6246QUÉBEC
112, rue Dalhousie, bureau 201
Québec (Québec) G1K 4C1
Téléphone : (418) 692-1532
Télécopieur : (418) 692-4354

VANCOUVER - CALGARY - LONDON - TORONTO - OTTAWA - LONDRES

• ENVIRONNEMENT •

L'État et l'environnement: des pratiques divergentes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les politiques environnementales évoluent dans des directions fondamentalement différentes au sein des administrations fédérale et provinciale parce que, fondamentalement, la conception et les pratiques de l'État s'y développent dans des directions souvent opposées.

Au début des années 80, les deux paliers de gouvernement ont entrepris de se doter de moyens d'intervention en environnement. Ils venaient tous deux de créer leurs ministères de l'Environnement, lesquels devaient devenir, en principe, le lieu d'élaboration d'une politique englobant l'ensemble du dossier. L'avenir devait en décider autrement.

Certes, dans un premier temps, les deux paliers de gouvernement ont doté leurs ministères naissants d'outils proportionnés aux défis les plus urgents.

Du côté d'Ottawa, on faisait dans le durable: les oiseaux migrateurs étaient régis par traités, ce qui excluait les révolutions annuelles. Les parcs fédéraux se taillaient une réputation enviable auprès du public et on n'hésitait pas à jouer du coude pour en créer d'autres, comme dans le cas de Forillon. Le Service canadien de la faune, de son côté, élargissait son expertise d'une année à l'autre, ce qui consolidait ses nouvelles missions du ministère.

D'autre part, la problématique naissante de l'épuration et du contrôle des contaminants a amené le fédéral à développer règlements et contrôles, ce qui devait l'amener à dédoubler, puis à doubler littéralement l'action des provinces dans ce domaine. Ce furent, pour commencer, les premiers règlements sur les BPC et, au début des années 90, la refonte de la loi fédérale, qui a englobé non seulement les toxiques mais la mise au point de toute nouvelle molécule.

L'intérêt «national»

Ottawa s'est mis sur le tard à l'heure de l'évaluation environnementale, qui lui donne au moins une des deux clefs sans lesquelles aucun projet économique d'importance ne peut démarrer en province. Et il parle maintenant de se doter d'une mission en matière de développement durable, ce qui lui permettrait d'encadrer au nom de l'intérêt «national» la gestion des ressources naturelles, le fief incontesté jusqu'ici des provinces.

Pendant que l'État fédéral consolidait ou élargissait ses champs d'intervention, plusieurs ministères provinciaux croulaient sous le poids des problèmes d'intendance. Par ailleurs, de peur qu'ils n'encadrent le développement économique à l'échelle gouvernementale, les ministères à vocation économique collaient rapidement ce nouvel «irritant» dans le coin chaque fois qu'il s'avisait de toucher à leurs plate-bandes.

Le Programme d'assainissement des eaux (PAEQ), un programme de construction, devait dépasser pendant toute cette décennie de presque quatre fois le budget du ministère de l'Environnement (MENVIQ). Une abondante réglementation devait préciser progressivement les responsabilités du jeune ministère. Mais il n'arrivait pas, même dans son propre secteur, à agir en profondeur sur



Le sort des oiseaux migrateurs était considéré comme l'un des défis les plus urgents lors de la création du ministère fédéral de l'Environnement.

de gros dossiers, ce qui explique que les cours d'eau n'ont pas encore une définition écologique, et que rien ne réglemente les rejets des grandes entreprises rivariantes et les usines d'épuration municipales.

Deux grandes forces et une maladie chronique ont empêché l'évolution du ministère québécois vers le rôle de catalyseur de la pensée et de l'action environnementale, un rôle qu'on reconnaît de plus en plus à l'Environnement Canada et d'autres grandes institutions nord-américaines.

D'abord, on a centré l'action du MENVIQ sur la pollution et sur les dommages passés et présents. La gestion des forêts, l'énergie, l'agriculture, les transports et même la faune — cette composante de base des écosystèmes

confiés à sa charge — lui échappaient, hormis leurs grands projets. Loin de pouvoir recentrer l'action de l'État en environnement, le MENVIQ a été plutôt étroitement surveillé par les ministères promoteurs dans les grands comités interministériels et à l'occasion des grands projets. Il a été incapable, par exemple, pendant plus de quatre ans, de promulguer les règles de protection des milieux humides votées par l'Assemblée nationale, en 1988, parce que les mandarins d'ailleurs n'acceptaient pas son contrôle même minimal.

Penser gérer le milieu naturel québécois en fonction des besoins des espèces vivantes n'était d'ailleurs tout simplement pas dans la «nature», si l'on peut dire, de l'Environnement. Créé à partir des ressources du minis-

tere des Affaires municipales — avec les Services de protection de l'environnement (SPE) — ce ministère est encore fortement tributaire de la culture des ingénieurs qui l'ont créé, jusqu'à tout récemment le corps professionnel dominant dans son personnel.

L'an dernier, le ministère de l'Environnement (MENVIQ) comptait 260 ingénieurs et seulement 25 biologistes et six techniciens de la faune... Il est cependant sur le point de connaître sa révolution culturelle si le poids maintenant décisif des biologistes se répercute dans les structures décisionnelles. La récente fusion du MENVIQ avec le MLCP portera le nombre de biologistes du nouveau ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) à 234, contre maintenant 225 ingénieurs! Peu de gens ont mesuré l'importance de ce changement vers une gestion plus écosystémique.

Privatisation tout azimut

La problématique environnementale québécoise est aussi handicapée par un deuxième boulet, soit la religion de la privatisation tout azimut. La logique de l'amaigrissement de l'État en général a rogné les budgets du MENVIQ avant même qu'il ait pu assumer ses missions de base. On a entrepris, par exemple, de privatiser la production d'électricité avec de petites centrales extrêmement dommageables à l'environnement, en partie parce que le ministère n'avait tout simplement plus le moyen d'assumer lui-même la réfection des ouvrages orphelins et dangereux, racontent certains hauts fonctionnaires.

Cette logique devait aussi provoquer un transfert de certaines responsabilités du MENVIQ vers les ministères à vocation économique, ce qui constitue une façon de subordonner la problématique environnementale à celle des promoteurs alors qu'une logique de développement durable implique le contraire.

Il est paradoxal, aujourd'hui, de voir les thuriféraires libéraux de la privatisation de l'énergie avoir des cousins chez le Parti québécois, qui prône la privatisation d'une partie des forêts publiques du Québec.

Dans le sens opposé, on constate que la commission MacDonald sur l'avenir de l'économie canadienne et la commission Brundtland ont toutes deux souhaité que les ministères de l'Environnement encadrent le développement économique avec les balises très précises qu'exige la survie des écosystèmes naturels.

Pendant qu'Ottawa s'efforce de situer son ministère de l'Environnement dans cette tendance nord-américaine, notamment avec le Plan vert qui fut pourtant si décrié, on assiste au Québec à un mouvement inverse et même à un encadrement de son action par les forces économiques, qu'il définit officiellement dans certains cas comme sa «clientèle» au point de déléguer dans certains dossiers, comme celui des cimenteries, sa fonction d'arbitre entre les acteurs sociaux. Le ministère a certes modernisé depuis quelques années plusieurs règlements et pratiques administratives. Mais citoyens et groupes, sa véritable clientèle, le jugent de moins en moins apte à défendre le milieu naturel du fait qu'il travaille, à leur avis, sur la périphérie des problèmes. Ils ont commencé, mal-

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT HUTCHINS, SOROKA & DIONNE

AVOCATS — BARRISTERS & SOLICITORS

PETER W. HUTCHINS
DIANE H. SOROKA
ANJALI CHOKSI

PAUL DIONNE
FRANKLIN S. GERTLER
CAROL HILLING

245, ST-JAQUES, BUREAU 400
MONTREAL, QUEBEC, H2Y 1M6

Tél.: (514) 849-2403
Télex: (514) 849-4907

AUJOURD'HUI CREDO

Mensuel protestant publié par l'Église unie du Canada

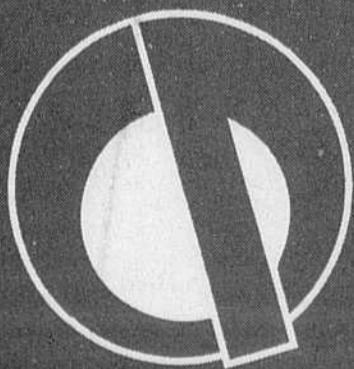
Ne manquez pas notre numéro sur Écologie et développement

Vol 41, no 4, mai-juin 1994

(514) 466-7733

132, Victoria, Greenfield Park, Québec J4V 1L8

Prévoyance
et savoir-faire



Une garantie
pour l'avenir:
les chimistes
du Québec

ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

C'est beau la vie

DONNEZ!



La Société canadienne
de la Croix-Rouge
Division du Québec

DANS TOUTE SITUATION, COMPTEZ SUR DE SOLIDES APPUIS.



LAVERY, DE BILLY
AVOCATS

UNE VISION MODERNE.

MONTREAL
BUREAU 4000
1, PLACE VILLE MARIE
MONTREAL (QUEBEC) H3B 4M4
(514) 871-1522

QUEBEC
BUREAU 500
925, CHEMIN SAINT-LOUIS
QUEBEC (QUEBEC) G1S 1C1
(418) 688-5000

OTTAWA
20^e ÉTAGE
45, RUE O'CONNOR
OTTAWA (ONTARIO) K1P 1A4
(613) 594-4936

TORONTO, OTTAWA, CALGARY, VANCOUVER ET LONDRES, ANGLETERRE : CABINET ASSOCIÉ BLAKE, CASSELS & GRAYDON

• ENVIRONNEMENT •

L'environnement, une manne pour l'entreprise privée?

Si certaines entreprises subissent la contrainte des réglementations fédérales et provinciales en matière d'environnement, d'autres en profitent

HÉLÈNE BOYER
COLLABORATION SPÉCIALE

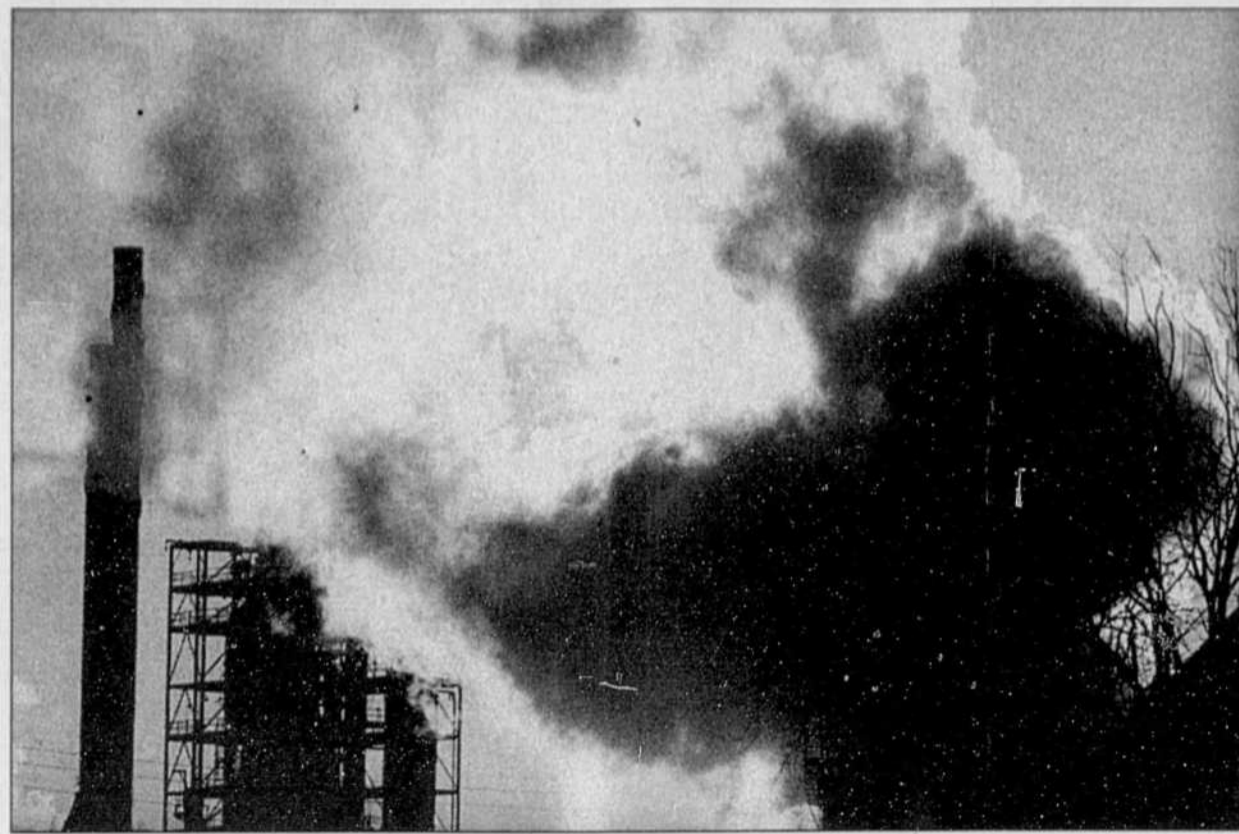
Au Québec, le Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie (MICT) estime que l'industrie de la protection de l'environnement (IPE) représentait des revenus de 1,4 milliards\$ en 1990. Quant au marché nord-américain, sa valeur est estimée à 130 milliards\$ environ.

Les chiffres présentés par le MICT excluent cependant les entreprises qui vendent des produits identifiés comme écologiques, surnommés produits verts. En les incluant, la vague verte donnerait probablement des signes de véritable raz-de-marée. «Même si nous n'avons pas encore touché toute l'industrie de fabrication des produits verts, elle demeure en nette croissance elle aussi», affirme Richard Aubé, directeur des industries de l'environnement au MICT. À l'instar de l'IPE, nombreuses sont les PME qui ont su exploiter l'engouement des consommateurs pour les produits moins nocifs pour l'environnement. «À cet égard, l'industrie s'est reconstituée autour de nouvelles valeurs», note Alain Renaud, président des Laboratoires Druides, un fabricant de produits naturels pour les soins corporels. Dans cette petite entreprise, on a poussé la logique environnementale à l'extrême. En plus de ne pas utiliser de colorants synthétiques, l'entreprise a élaboré toute une politique pour recycler et faire du compost avec les déchets.

L'industrie de la protection de l'environnement, qui fait l'objet d'une attention particulière au MICT, demeure pour sa part le seul secteur qui connaît une croissance annuelle de plus de 10%. Selon le MICT, 900 entreprises s'activent dans le domaine environnemental et soutiennent 15 000 emplois. Plus des trois quarts de cette jeune industrie se compose d'entreprises de services tels que les firmes de génie-conseil et les sociétés de décontamination. Quasiment développées en vase clos, les entreprises gravitent autour de la protection de l'environnement n'exportent que très peu: seulement 6% du chiffre d'affaires provient des ventes effectuées à l'étranger. Identifié comme un pilier de l'IPE, le génie-conseil contribue assurément pour une large part des exportations.

Les représentants de l'industrie croient cependant possible d'augmenter jusqu'à 20% leurs revenus à l'étranger en misant sur les forces de l'industrie, notamment le traitement des eaux usées des municipalités et des papeteries. Selon Richard Aubé, un tel objectif de croissance assurerait la création d'au moins 2000 emplois par année. Le MICT songe d'ailleurs à mettre sur pied un comité chargé de définir les stratégies pour exporter le savoir-faire des entreprises.

Une étude du CRIQ portant sur les marchés potentiels démontre que des percées régionales dans les états amé-



Au Québec, 900 entreprises s'activent dans le domaine environnemental et soutiennent 15 000 emplois. Plus des trois quarts de cette jeune industrie se compose d'entreprises de services tels que les firmes de génie-conseil et les sociétés de décontamination.

ricains, de même qu'au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique latine constitueraient un énorme potentiel de développement pour les PME québécoises. «Le Mexique va devoir se conformer à des normes environnementales», fait remarquer M. Aubé. Ce pays constitue donc un débouché pour l'expertise et la technologie québécoises. Le CRIQ considère aussi les pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) et l'Europe de l'Est comme des destinations intéressantes. À plus long terme, le CRIQ prévoit le développement d'un marché propice aux industries québécoises dans trois pays asiatiques (Thaïlande, Indonésie et Malaisie). Mais il faudra attendre un signe encourageant des gouvernements en matière de protection de l'environnement.

L'industrie de la protection de l'environnement comptera donc longtemps sur la réglementation pour assurer sa croissance. «La sévérité des législations allemande et hollandaise a entraîné toute une industrie florissante et

nettement en avance sur nous», fait remarquer M. Aubé. Au Québec, le programme de réduction des rejets industriels (PRRI) mis de l'avant par le MENVIQ demeure un exemple de réglementation qui peut influencer directement le développement de l'IPE. Ce programme vise la réduction de 75% de l'ensemble des rejets industriels et instaure une attestation d'assainissement obligatoire pour les secteurs industriels identifiés. Quelques 200 entreprises dans les secteurs des pâtes et papier, des mines, de la chimie ainsi que de la métallurgie devront se conformer aux règlements d'ici septembre 1995. Le gouvernement fédéral a lui aussi durci le ton et imposera des normes plus sévères auxquelles les entreprises devront se soumettre avant décembre 1995.

Alors qu'elle fait le bonheur des unes, la réglementation contraint d'autres entreprises à investir des sommes colossales. Stone-Consolidated, qui compte quatre usines au Québec, annonçait qu'elle devait dé-

bourser 110 millions\$ pour ajouter des traitements secondaires de façon à se conformer à la nouvelle réglementation du PRRI. «L'argent que nous investissons ne nous aide pas à être plus compétitif sur les marchés», insiste Louison Olivier, vice-président exécutif et chef des opérations de Stone-Consolidated. Nos coûts d'opération passeront de huit à douze dollars la tonne. Ce sont donc des investissements qui peuvent faire la différence entre la vie et la mort d'une usine. Pour M. Olivier, il est clair que certaines industries ne pourront pas investir. De par la vétusté de leurs installations, les usines de l'Est du Canada écoperont plus que les autres. Le vice-président exécutif croit que la restructuration des entreprises entraînée par la réglementation devra se faire «naturellement». Le gouvernement devra donc, dit-il, rester sourd aux demandes des entreprises qui ne pourront pas respecter les délais pour se soumettre à la réglementation.

Daniel Clapin-Pépin, professeur en sciences comptables à l'UQAM et conseiller du Parti Vert, déplore le laxisme passé des gouvernements à l'endroit des entreprises polluantes. «Nos gouvernements sont trop souvent complaisants, croit-il. Tant que cela se fait à huis clos, il est trop facile d'arriver à des ententes. D'autre part, il faudrait que l'État soutienne beaucoup mieux les entreprises qui développent des technologies environnementales.» Rentable le virage vert? Dans certains cas probants, notamment pour les spécialistes de la protection de l'environnement, les entreprises peuvent espérer une rentabilité rapide. Pour quelques autres, la manne reste encore à venir.

Même si les ventes de Cascades Re-Plast doublent à chaque année, le seuil de rentabilité semble loin d'être atteint. Fondée en 1990 par Cascades qui y investissait trois millions\$, l'entreprise de Notre-Dame-du-Bon-Conseil fabrique du mobilier urbain et des patios avec du plastique recyclé. En 1993, son chiffre d'affaires s'approchait d'un million\$. C'est la faible réponse du marché institutionnel qui incite la filiale de la papetière à revoir ses objectifs. «Les gouvernements ne nous ont pas encouragés et les municipalités n'ont pas répondu comme nous nous y attendions», juge Sylvain Forcier, directeur de l'usine Cascades Re-Plast. L'écologie pèse très peu dans la balance. Le fait d'avoir un matériau durable et le prix comptent beaucoup plus pour les acheteurs. Re-Plast cherche donc de nouveaux débouchés pour son plastique recyclé.

Le MICT entend pousser à fond la carte de l'environnement. On a d'ailleurs mis sur pied en avril dernier un programme de subventions pour l'évaluation environnementale des entreprises. Le gouvernement espère ainsi inciter le secteur privé à corriger les lacunes mises en lumière par l'analyse. Un pas de plus vers la gestion verte.

La maîtrise de l'excellence



D'après Georges Pierre Seurat

Comme les grands maîtres, les groupes droit municipal, expropriation, environnement et droit du travail convergent toujours vers l'excellence.


Bélanger Sauvé
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

1, Place Ville Marie, Bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 2C1
Téléphone : (514) 878-3081 • Télécopieur : (514) 878-3053

PHILIP & SANIVAN

PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC. & SANIVAN (1993) INC.

DES COMPAGNIES DE PHILIP ENVIRONMENTAL INC.

RÉCUPÉRER, RÉUTILISER, RECYCLER
RÉCUPÉRER, RÉUTILISER, RECYCLER
RÉCUPÉRER, RÉUTILISER, RECYCLER
RÉCUPÉRER, RÉUTILISER, RECYCLER



- ☼ Centre de recyclage des eaux huileuses
- ☼ Gestion des sols contaminés
- ☼ Gestion des déchets domestiques dangereux (DDD)
- ☼ Service de «Labpack» industriel et institutionnel
- ☼ Nettoyage industriel
- ☼ Transport et disposition de matières dangereuses
- ☼ Intervention d'urgence: déversements terrestres et maritimes
- ☼ Réhabilitation de terrains contaminés
- ☼ Service de laboratoires
- ☼ Produits environnementaux

Siège social
1705, 3e Avenue
P.A.T., Montréal (Québec)
H1B 5M9
Téléphone: (514) 645-1621
Télécopieur: (514) 645-5133

• ENVIRONNEMENT •

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE B7

re du tiers le volume du sac de déchets des participants), les 200 composteurs disponibles avaient trouvé preneurs. «Et il ne restait qu'à offrir la formation nécessaire aux intéressés», indique Mme Bouchard.

Dans la région regroupant Valleyfield, Beauharnois et Châteauguay, depuis deux ans, les réunions mensuelles organisées par les membres du comité de la ZIP du Haut-Saint-Laurent rassemblent immanquablement une quarantaine de personnes différentes autour de questions touchant de près ou de loin la dépollution du Saint-Laurent. L'intérêt de ce type de rencontre, constate Claire Lachance, coordonnatrice du Comité, c'est qu'il offre aux citoyens la possibilité d'exprimer ce qui ne va pas. «Car, en réalité, ce sont bien eux, les citoyens, qui nous signalent les problèmes», soutient-elle.

En effet, confirme Lise Bouchard, du comité de la ZIP de La Baie, «dans notre région, ce sont les appels téléphoniques de citoyens qui ont permis la localisation des lieux à nettoyer et, en bout de ligne, l'organisation des travaux de dépollution et de plantation d'arbres entrepris la semaine dernière le long de la rivière Mars, un affluent du Saguenay».

Une influence évidente

Selon Réal Lacombe, du réseau VVS, dans la longue liste des améliorations environnementales, l'histoire du quartier Notre-Dame, à Rouyn-Noranda, illustre de façon exemplaire tout le poids que peuvent avoir les citoyens face à un problème qui se pose dans leur milieu. À l'automne 1989, apprenant d'une part que leur quartier est contaminé par le plomb provenant de la fonderie Horne sise tout près, et d'autre part que certains enfants démontrent une plombémie supérieure à la normale, des citoyens décident de former un comité. Avec d'autres partenaires, dont des représentants de Ville en santé, ils demandent plus d'informations qu'ils analysent avant de formuler leurs 18 recommandations aux autorités concernées.

Résultats: dès l'été 1990, des travaux de décontamination et d'autres en vue de la réduction à la source des émissions atmosphériques de métaux lourds sont entamés. Ils se poursuivront par la suite, d'année en année, bonifiant même l'esthétique du quartier. «Et à la mi-mars de la présente année, ajoute Denise Lavalée, coordonnatrice de Ville en santé à Rouyn-Noranda, nous apprenions de la bouche du directeur général de la fonderie impliquée que la construction tant attendue d'un énorme entrepôt va commencer dès le début de l'été. Avec cette réalisation (destinée à contenir les tas de concentrés de métaux et de minéraux pour éliminer la pollution par la poussière polymétallique), la compagnie satisfera donc aux 18 recommandations émises antérieurement par les citoyens».

«Cet exemple, qui aura entraîné des déboursés de quelque 20 M\$, indique Réal Lacombe, démontre que les citoyens veulent contribuer aux prises de décisions collectives et qu'ils en ont la compétence. Mais il faut leur faciliter la tâche en leur fournissant des informations compréhensibles, des tables de discussion, voire même des techniques d'animation, etc.»

Pour mieux s'outiller

Consciente des besoins des gens, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) travaille présentement à la mise sur pied de bureaux régionaux d'information et de support en environnement et en santé (BRISSES). Ce réseau, qui devrait entrer en fonction à l'automne, sera initialement accessible par voie téléphonique. Il pourra guider les gens face aux démarches qu'ils souhaitent entreprendre ou aux actions qu'ils désirent poser et leur suggérer, s'il y a lieu, des modes de financement.

TENDANCES

SUITE DE LA PAGE B7

les assises naturelles de la vie mais aussi qui les protège même contre ceux qui respectent les normes si ces dernières ne suffisent pas.

Cette prise de conscience en faveur de l'environnement donne aux citoyens un pouvoir qu'ils n'avaient pas et ce mouvement consolide les mécanismes de démocratie directe, dont l'audience publique est l'incarnation la plus menaçante pour les promoteurs et la plus stratégique pour les citoyens. D'où la tentative des pouvoirs économiques et politiques d'en prendre le contrôle, à laquelle on assiste au Québec depuis deux ans.

Mais la force des citoyens est aussi liée à l'importance économique de leur consommation. Cette puissance a forcé beaucoup d'entreprises à changer de cap, à commencer par les papeteries, forcées de modifier leur production et même leurs pratiques sylvicoles, jusqu'aux chaînes du fast food et leurs emballages. Mais cette puissance a aussi engendré le marketing de la récupération, qui vend des abonnements à des studios de santé avec des T-shirts verts et des sapins de Noël en plastique...

YVES CORRIVEAU

Avocat et directeur, Centre québécois du droit de l'environnement

Ces dernières années, bon nombre d'intervenants ont demandé la création d'une charte de l'environnement. Du Parti Vert qui en a fait une pièce maîtresse de son programme, à Jean-Paul II qui réclamait, en décembre 1989, que le droit à la sécurité de l'environnement soit inscrit dans une charte des droits de l'homme, en passant par une Commission parlementaire de l'Assemblée nationale et de nombreux groupes de protection de l'environnement canadiens et québécois, la revendication se propage. Mais, on peut se demander si tous s'entendent sur ce qu'est une charte de l'environnement et sur sa véritable portée.

Une charte est par définition un document constitutionnel, mais certains étendent le concept de charte à une déclaration générale d'orientation. Ainsi, une charte de l'environnement peut s'entendre d'une déclaration politique, de droits issus d'une loi et ultimement, d'un droit enchâssé dans la Constitution.

Une déclaration politique

Généralement, une déclaration politique ne confère pas de droit aux citoyens et n'est pas plus contraignante que la volonté du gouvernement qui l'a établie. Une déclaration politique intitulée charte de l'environnement n'aura donc pas plus d'impact que les promesses électorales qui sont proverbialement des résolutions sincères mais souvent sans véritable lendemain.

Une mesure législative

En 1972, le Québec adoptait sa première loi visant spécifiquement la protection de l'environnement. La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) se distinguait des autres textes législatifs québécois parce qu'elle ne considérait plus la qualité de l'environnement comme un accessoire du droit de propriété, mais plutôt comme un sujet de droit comme tel. Ainsi, indépendamment des droits fonciers, l'environnement devenait l'objet de mesures de protection.

Ces mesures étaient essentiellement de deux ordres. D'une part, la loi interdisait à quiconque d'émettre des contaminants dans l'environnement à moins d'avoir obtenu un permis de polluer. D'autre part, elle interdisait de se livrer à une activité ou une entreprise susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement, sans avoir préalablement obtenu une autorisation.

Comme on le constate, la LQE de 1972 établissait un régime de protection de l'environnement reposant uniquement sur la diligence et la responsabilité du gouvernement en matière de gestion du milieu et de répression des infractions. En 1978, des modifications fondamentales furent apportées à la loi pour reconnaître le rôle des citoyens en matière de protection de l'environnement.

Avec cette réforme, le Québec devenait la première province canadienne à reconnaître à ses citoyens un droit à la qualité de l'environnement. L'article 19.1 énonce que: «Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, dans la



mesure prévue par la loi, les règlements, les ordonnances, les approbations et les autorisations délivrées en vertu de cette loi». Ce droit est assorti de celui d'obtenir du ministre de l'Environnement toute information relative à la présence de contaminants dans son milieu.

Ainsi dotés du «droit à un environnement de qualité» et du «droit de savoir», les témoins d'un acte de pollution non conforme à la loi, dans leur milieu, peuvent demander à un juge de la Cour supérieure que cesse immédiatement l'activité répréhensible.

Compte tenu des 2100 normes que l'ancien ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) devait faire respecter et, compte tenu de son manque chronique de fonds, les citoyens ont été véritablement investis du statut de sentinelles environnementales. Pourtant, peu se sont prévalus de leur droit à la qualité de l'environnement et du recours en injonction qui l'assortit. Plusieurs raisons expliquent cette apparente indifférence des Québécois.

Premièrement, l'Assemblée nationale a choisi de restreindre aux personnes physiques la possibilité de faire cesser les violations à la LQE, empêchant ainsi les groupes environnementaux de veiller eux aussi au respect de la loi de façon active. Or, ces organismes, quoique peu nantis en général, disposent tout de même de moyens financiers plus importants que les particuliers pour s'engager dans un recours en injonction.

Deuxièmement, l'aide juridique ne finance pas les recours des personnes pour protéger l'environnement. Pendant que le Québec reconnaissait à ses citoyens le droit à la qualité de l'environnement, nos voisins ontariens s'équipaient d'une clinique d'aide juridique spécialisée en environnement. Ainsi, la part de l'aide juridique consentie en Ontario pour la protection de l'environnement totalise cette année plus de 600 000 dollars alors qu'en comparaison, le Québec déboursait 7560 dollars en 91-92.

La nouvelle charte ontarienne

L'Ontario ne s'illustre pas que par le financement de la participation publique au respect des normes environnementales. Après quinze ans de revendications environnementalistes, nos voisins ont adopté en décembre dernier une charte des droits environnementaux «dernier cri».

La première caractéristique d'une charte est sa suprématie sur les autres lois, ce qui n'est pas le cas avec le droit québécois à la qualité de l'environnement. Par contre, les droits conférés par la charte ontarienne ont préséance sur les dispositions de quelque quatorze lois environnementales de cette province.

A maints égards, la charte ontarienne reflète les plus récentes tendances en matière de droit du public à la protection et à la gestion de l'environnement. Au nombre des innovations, mentionnons que la charte ontarienne:

■ garantit la participation du public à l'élaboration des lois, règlements et politiques environnementales;

■ garantit l'accès à l'information via un registre informatisé contenant les décisions que plusieurs ministères à vocation environnementale s'approprient à prendre;

■ garantit le droit du public d'être informé des permis environnementaux qui seront émis ainsi que le droit de faire des représentations avant qu'une décision ne soit rendue;

■ garantit aux personnes lésées le droit de faire réviser la décision d'émettre un permis de polluer et permet l'intervention du public lors de cet appel;

■ oblige les ministères à vocation environnementale à s'assurer que tout a raisonnablement été mis en oeuvre pour consulter le public et intégrer ses commentaires avant qu'une décision ne soit prise.

Mais cette charte innove surtout en créant de toutes pièces le poste de commissaire à l'environnement. Véritable gardien du respect des droits conférés par la charte, le commissaire est directement nommé par l'assemblée législative à qui il fait rapport au moins une fois par année.

Le commissaire a pour fonction de veiller à l'application de la charte par l'ensemble des ministères concernés. Pour ce faire, le commissaire dispose d'importants pouvoirs lui permettant d'entendre des témoins sous serment et de contraindre une personne à divulguer des documents.

Garant de la transparence et de l'efficacité de la charte, le commissaire peut recevoir des plaintes du public sur l'efficacité et l'application des lois, règlements et permis. Il peut demander à un ministre de procéder à une remise en question et à un examen public des lois sous sa responsabilité.

De plus, sur la demande de citoyens, le commissaire peut demander à un ministre de faire enquête sur une infraction à une loi environnementale. Si l'enquête piétine ou en arrive à une conclusion déraisonnable, un citoyen a le droit de poursuivre en justice le pollueur impliqué. Si la preuve du demandeur satisfait la Cour, le juge pourra en outre ordonner que les activités contraires à la loi cessent et que les parties négocient un plan de restauration. La Cour ne peut octroyer de compensation financière aux demandeurs mais elle peut ordonner qu'une somme spécifique soit versée par le pollueur dans un fonds du ministère des Finances pour protéger ou conserver l'environnement.

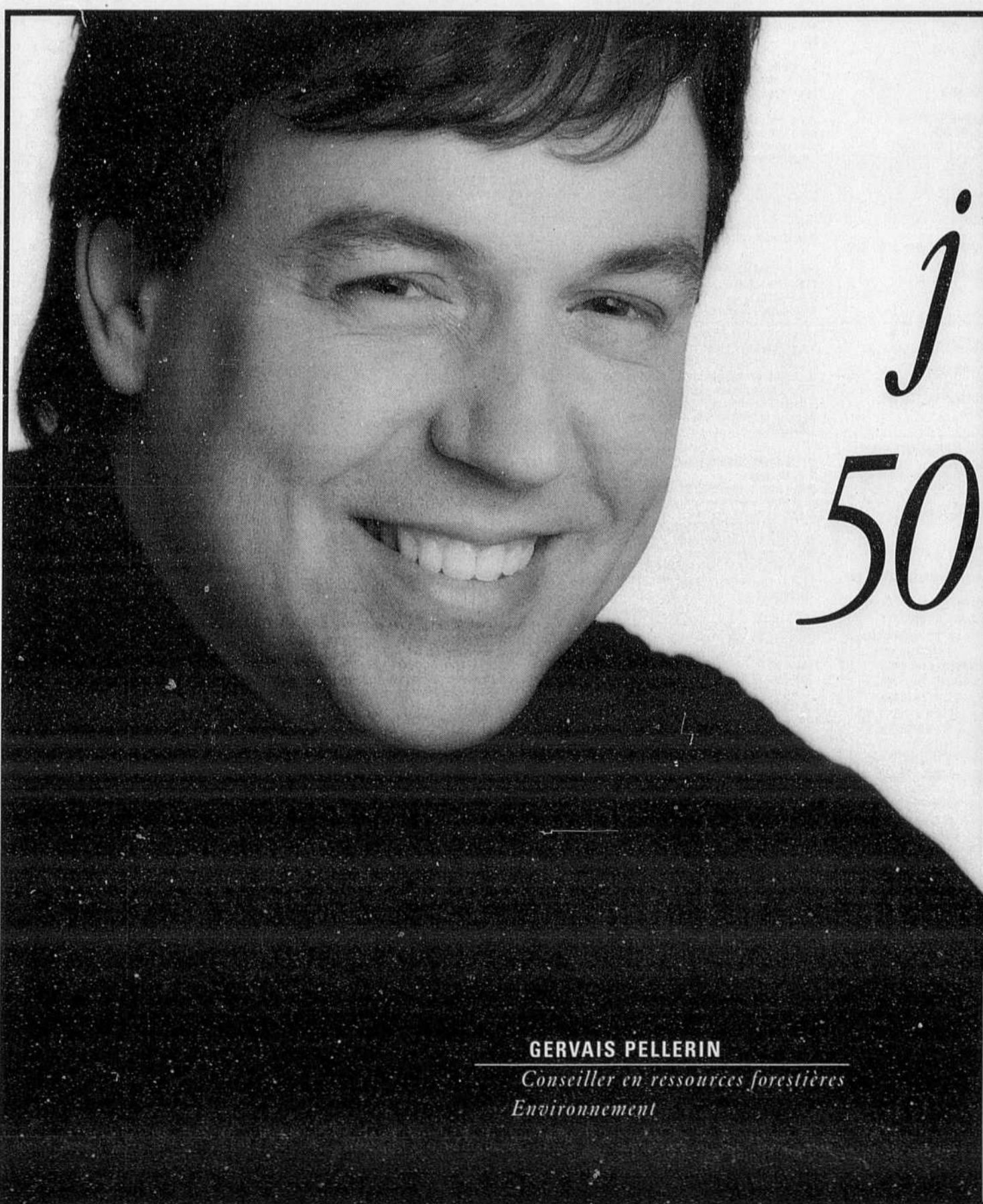
Enfin, la charte ontarienne garantit la protection des employés qui veillent au respect de l'environnement en dénonçant les infractions commises par leurs employeurs. La charte donne des recours aux employés victimes de représailles en raison de leur participation au respect des lois environnementales.

Nul doute que toutes ces innovations pourraient être importées au Québec pour renforcer le droit à la qualité de l'environnement et le droit de savoir déjà reconnus aux citoyens. Un rafraîchissement de notre mini-charte serait d'autant plus nécessaire que les droits qu'elle confère sont inspirés de la première génération de certains *Environmental Bills of Rights* américains. En plus d'intégrer les innovations ontariennes, une charte québécoise revue et corrigée devrait permettre aux groupes de protection et de conservation de l'environnement comme aux individus d'obtenir une injonction de la Cour supérieure pour faire cesser les infractions à la loi.

Au Québec

Le gouvernement du Québec s'approprie à déposer un projet de loi créant une «déclaration des droits à la qualité de l'environnement». Quant au Parti Québécois, son programme électoral prévoit que la Constitution d'un Québec souverain intégrera une charte de l'environnement énonçant des droits généraux, sans toutefois établir de recours spécifiques. Les discours électoraux sur ces orientations risquent fort de laisser dans l'ombre la question plus fondamentale de l'accès à la justice environnementale au Québec.

Dans ce contexte, on peut se demander quand le gouvernement se dotera d'une véritable charte de l'environnement qui donnera aux Québécois le droit et les moyens de protéger l'environnement et de participer à sa gestion. Une réponse s'impose puisque la Déclaration de Rio et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, auxquels le Canada adhère, requièrent de telles mesures.



Je développe des méthodes de restauration végétale pour repaysager les sites suite à la construction d'installations.

j'ai à coeur le respect de l'environnement et la qualité de vie des clients d'Hydro-Québec qui fête cette année ses 50 ans

À Hydro-Québec, nous avons pris de l'expérience avec les années. Mais nous restons jeunes pour mieux vous servir. Et nous y mettons toute notre énergie.

Pour tout renseignement, appelez-nous au 1-800 ÉNERGIE.

GERVAIS PELLERIN

Conseiller en ressources forestières Environnement

Le meilleur de nous-mêmes

50 ans d'énergie

Avis de la Commission des transports du Québec

Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les données de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, camionnage local, intra et extraprovincial, camionnage en vrac, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

M93-28049-8 Cette nature de la demande remplace celle publiée dans Le Devoir du 18 septembre 1993. AUTOCAR CONNAISSEUR INC. 1140, rue Wellington Montréal (Québec) H3C 1V8 PROCUREUR: LAVOIE, MORENCY MODIFICATION DE PERMIS 4-M-00097-01A Devrait à l'avenir se lire comme suit: TRANSPORT NOLISE TERRITOIRE: 1- De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec - Ontario à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga), ou vice versa. 2) Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours. 3) Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage. 4) Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et d'Asie et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5) Le service autorisé doit être fourni pour le compte de: Autobus Location Tour Monde Ltee 2535, Boul. Cavendish Bureau 201 Montréal (Québec) H4B 2Y5 Québec Enr. 1616, Chemin du Fleuve St-Romald (Québec) G1W 2A1 La condition que ces grossistes maintiennent leur principale place d'affaires au Canada dans la province de Québec. 6) Le titulaire est limité à l'utilisation de véhicules d'une capacité de 47 personnes et dont l'année de modèle est d'au plus 5 ans. DURÉE: 5 ans

M94-62862-0 134343 CANADA INC. 11772, rue Guertin Montréal (Québec) H4J 1V5 PROCUREUR: GUY & GILBERT DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE TERRITOIRE: Aéroport de Montréal (Dorval), Aéroport de Montréal (Mirabel) Taoussac, Gaspé, Carleton, Matane, Hull, Zone 1 (Cum) et Zone 8 (Cug). HORAIRE ET FREQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement CATEGORIE D'AUTOBUS: A1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS: Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et l'Aéroport international Jean Lesage à Ste-Foy et la destination finale, via la frontière Québec - Ontario à l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga. DURÉE: 5 ans à partir de la date de la décision.

M94-62901-6 SCOBUS (1992) INC. 4865, Sir Willfrid-Laurier Saint-Hubert (Québec) J3Y 3Y5 PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS. SUPPRESSION TOTALE PERMANENTE DE SERVICES 8-M-00097-003A, transport interurbain d'Arqui à Matane 8-M-00097-004A, transport interurbain de Sainte-Anne-des-Monts à Matane 8-M-00097-005A, transport interurbain de Matane à Petite-Matane Affichage dans les autobus: Les 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24 et 25 mai 1994. M94-62902-4 VOYAGEUR COLONIAL LIMITÉE 505, De Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 1Y4 PROCUREUR: OGILVY, RENAULT MODIFICATION DE PERMIS 1-M-00095-001A TRANSPORT INTERURBAIN TERRITOIRE: de Montréal à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa 1. Le demandeur désire ajouter à son certificat de permis le droit additionnel suivant: le titulaire sera autorisé à profiter des services jusqu'à Gatineau pour le transport de passagers provenant ou se rendant à Montréal. 1-M-00095-004A 1-M-00095-010A TRANSPORT INTERURBAIN TERRITOIRE: de Grand-Remous à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa 1. Le demandeur désire modifier les conditions et restrictions apparaissant auxdits permis et qui se lisent: le titulaire est autorisé à desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: pas de service local - Ottawa, y incluant les municipalités intermédiaires, pour que cette condition et restriction se lise à l'avenir: le titulaire est autorisé à desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: pas de service local de Masson à Hull - Ottawa, y incluant les municipalités intermédiaires, pour que cette condition et restriction se lise à l'avenir: pas de service local de Masson à Hull - Ottawa, y incluant les municipalités intermédiaires, sauf pour transporter des passagers provenant ou se rendant à Montréal en conjonction avec les services de transport par autobus fournis par la détentricice en vertu de ses autres permis entre Montréal et Ottawa. 1-M-00095-006A TRANSPORT INTERURBAIN TERRITOIRE: de Montréal à Hull via Ottawa 1. Le demandeur désire modifier son permis afin de modifier son service de transport par autobus de Montréal à Hull via Ottawa pour qu'il se lise quant au territoire autorisé: territoire autorisé: de Montréal à Hull et Gatineau via Ottawa. DURÉE: 5 ans M94-62905-7 VOYAGEUR COLONIAL LIMITÉE 505, De Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 1Y4 PROCUREUR: OGILVY, RENAULT

MODIFICATION D'HORAIRE, PARCOURS ET/OU FREQUENCE TRANSPORT INTERURBAIN

1-M-00095-001A TERRITOIRE: de Montréal à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa 1-M-00095-003A TERRITOIRE: de Montréal à la Frontière Québec - Ontario à destination de Toronto 1-M-00095-004A TERRITOIRE: de Grand-Remous à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa 1-M-00095-005A TERRITOIRE: de Maniwaki à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa 1-M-00095-006A TERRITOIRE: de Montréal à Hull via Ottawa 1-M-00095-010A TERRITOIRE: de Grand-Remous à la Frontière Québec - Ontario à destination d'Ottawa DATE D'AFFICHAGE (pour les permis 1-M-00095-001A, 003A et 004A): 7 mai au 16 mai 1994 inclusivement. Q94-15625-3 LES AUTOBUS DESHAIES LTEE 1101, Marie-Victorin Deschailons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0 PROCUREUR: LAFLEUR, BROWN & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE AUTORISATION: Mirabel (Aéroport international de Montréal) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou vice versa. PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FREQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupe de personnes exclusivement CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2 CONDITION(S) ET RESTRICTION(S): 1) Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa. 2) Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours. 3) Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage. 4) Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et d'Asie et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5) Le service autorisé doit être fourni pour le compte de: Autobus Location Tour Monde Ltee 2535, Boul. Cavendish Bureau 201 Montréal (Québec) H4B 2Y5 Québec Enr. 1616, Chemin du Fleuve St-Romald (Québec) G1W 2A1 La condition que ces grossistes maintiennent leur principale place d'affaires au Canada dans la province de Québec. 6) Le titulaire est limité à l'utilisation de véhicules d'une capacité de 47 personnes et dont l'année de modèle est d'au plus 5 ans. DURÉE: 5 ans

Q94-15625-3 LES AUTOBUS DESHAIES LTEE 1101, Marie-Victorin Deschailons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0 PROCUREUR: LAFLEUR, BROWN & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE

AUTORISATION: Mirabel (Aéroport international de Montréal) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou vice versa. PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FREQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupe de personnes exclusivement CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2 CONDITION(S) ET RESTRICTION(S): 1) Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa. 2) Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours. 3) Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage. 4) Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et d'Asie et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5) Le service autorisé doit être fourni pour le compte de: Autobus Location Tour Monde Ltee 2535, Boul. Cavendish Bureau 201 Montréal (Québec) H4B 2Y5 Québec Enr. 1616, Chemin du Fleuve St-Romald (Québec) G1W 2A1 La condition que ces grossistes maintiennent leur principale place d'affaires au Canada dans la province de Québec. 6) Le titulaire est limité à l'utilisation de véhicules d'une capacité de 47 personnes et dont l'année de modèle est d'au plus 5 ans. DURÉE: 5 ans

Q94-15625-3 LES AUTOBUS DESHAIES LTEE 1101, Marie-Victorin Deschailons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0 PROCUREUR: LAFLEUR, BROWN & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE

AUTORISATION: Mirabel (Aéroport international de Montréal) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou vice versa. PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FREQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement CATEGORIE D'AUTOBUS: A1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS: Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et l'Aéroport international Jean Lesage à Ste-Foy et la destination finale, via la frontière Québec - Ontario à l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga. DURÉE: 5 ans à partir de la date de la décision.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication

M94-62854-7 Fleurimart, Pierre Marcel 376, Jean Laval (Québec) H7P 5B7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Labrecque, Albert 3081, Honoré Beaugrand Montréal (Québec) H1L 5Y8 TRANSFERT DE PERMIS 9-M-209607-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

M94-62885-1 Leftakis, Markos 9401, Clément Lasalle (Québec) H8R 1T7 ET DEMANDEUR-CÉDANT Fournier, Jean-Guy 8660, Jean Brillou, app. 210 Lasalle (Québec) H8N 2G4 TRANSFERT DE PERMIS 7-M-203651-001A CATEGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal Q94-15635-2 Chénard, Noël (TAXI NOËL CHÉNARD ENR.) 47 de la Rivière Port-Cartier (Québec) G5B 1P7 PROCUREUR: CARPENTIER & BABIN (notaires) ET DEMANDEUR-CÉDANT Dostie, Jocelyne 20, des Bouleaux Port-Cartier (Québec) G5B 1Z7 TRANSFERT DE PERMIS 9-Q-205781-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA RÉGION (297101) Port-Cartier FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE: Port-Cartier (97020-V)

TAXI

AVIS PROPRIO MOTU Consulter texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

Q94-15644-4 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 MISE EN CAUSE Pelletier, Jacques 107, des Glaciels Lévis (Québec) G5V 4K5 ET AUTRES MISES EN CAUSE Guay, Roger Barbeau, Jean-Charles Buteau, Roger Roy, Adgenard Coutu, André Coutu, Denis Boucher, Rosaire Leclerc, Marcel Perreault, Abel Carboneau, Réal Rodrigue, Claude Label, Yvon Guay, Gilles Carrier, Raymond Denis, Pierre-Georges Lévesque, Mario Vallières, Camille Goulet, J. Benoit Label, Serge Caron, Claude Roy, Gilles Arsenault, René GÉSTION E.F. INC. Roy, Denis Peichat, Gilles Marotte, André Langlois, Pierre Soucy, Gilles Nadeau, Yvan GÉSTION JOLLIET INC. Labrecque, Bernard Côté, Gérard Poirier, Pierre Roy, Jacques Cloutier, Sylvain Fournier, Jeanne N. Boutin, Benoit Aubin, Ronald Francis, André Emond, Paul-Etienne Berthiaume, Gaétan Rivard, Yves Lafrance, Yvon MODIFICATION DU PERMIS 3-Q-205191-002A DÉTENU PAR LA PARTIE MISE EN CAUSE, JACQUES PELLETIER SUITE À UNE NOUVELLE DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LÉVIS A-35. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

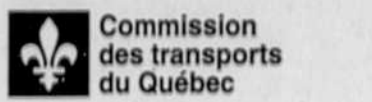
Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 6E ÉTAGE AU 505, RUE SHERBROOKE EST, MONTREAL ET LE 17 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1, 5E ÉTAGE AU 5500, BOUL. DES GALERIES, QUÉBEC. TOUTE PERSONNE INTERESSÉE À FAIRE DES REPRESENTATIONS PEUT LE FAIRE AU MOYEN D'UNE OPPOSITION OU INTERVENTION ÉCRITE PRODUITE À LA COMMISSION AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

Q94-15645-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5500, boul. des Galeries Québec (Québec) G2K 2E1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 505 Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2L 1K2 MODIFICATION DES TAUX ET TARIFS D'UN TRANSPORT PAR TAXI, TARIF 6 - VOLUME 14. UNE AUDIENCE PUBLIQUE SE TIENDRA LE 13 JUIN 1994 À 10:00 HEURES, DIVISION 1

Avis de la Commission des transports du Québec



SUITE DE LA PAGE B12

9004-1369 QUÉBEC INC.
(Transport Jo-An)
1580, rue Notre-Dame
Saint-Félicien (Québec)
GBK 1X3
PROCUREUR: MORAIS, PILOTE & GIL-
RARD
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSFERT E. ET L. GIRARD INC.
2897, Wallbridge
Dolbeau (Québec)
GBL 1L6
PROCUREUR: MORAIS, PILOTE & GIL-
RARD
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT
DUDIT PERMIS
Permis concerné: 0-Q-510031-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

904-15619-6
Lavoie, Réjean
(EXCAVATION R.N.L.)
865, Principale
Notre-Dame-des-anges (Québec)
GOX 1W0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Martel, Normand
1012, Principale
Notre-Dame-de-Montauban (Québec)
GOX 1W0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-507831-001B
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
MATIÈRE 26: LE CLINKER

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC

Avis des affaires relatives au courtage en transport donné en vertu des dispositions des Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication

904-15555-2
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MONTMAGNY-L'ISLET INC.
116, rue Principale C.P. 52
Sainte-Perpétue (Québec)
GOR 3Z0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concernés: 2-Q-52319P-002B et 003B

904-15559-4
ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE KAMOURASKA INC.
561, route 289
Saint-Alexandre (Québec)
GOL 2G0
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 4-Q-52323P-001B

904-15598-2
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE PORTNEUF INC.
1503, route 138
Donnacona (Québec)
G0A 2N0
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-Q-52315P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET DU COÛT D'ADHÉSION AU MONTANT DE 500.00 \$

904-15599-0
TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE SUD INC.
13290, 10e Avenue
Saint-Georges (Québec)
GSY 1G1
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 5-Q-52327P-002B

904-15600-6
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE INC.
1018, Notre-Dame Sud
Sainte-Marie (Québec)
G6E 2W9

PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 4-Q-52318P-002B

904-15601-4
ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MONTMORENCY INC.
637 du Cénacle
Beauport (Québec)
G1E 1B3
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 9-Q-52325P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET DU COÛT D'ADHÉSION AU MONTANT DE 500.00 \$

904-15602-2
TRANSPORTEURS EN VRAC DE TEMISCOUATA INC.
445 chemin du Lac Lavoie
Notre-Dame-du-Lac (Québec)
GOL 1X0
Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 6-Q-52322P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE COURTAGE ET DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE

904-15603-0
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHARLEVOIX INC.
447, boul. Mailloux C.P. 685
Rivière-Malbaie (Québec)
GSA 1N5
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 8-Q-52321P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET DU COÛT D'ADHÉSION (cotisation des non-abonnés: 5.00 \$ par jour travaillé)

904-15604-8
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LOTBINIÈRE INC.
2337, route Principale
Saint-Edouard-de-Lotbinière (Québec)
GOS 1Y0
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-Q-52320P-002B

904-15607-1
ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.
193B rue Lafontaine, C.P. 892
Rivière-du-Loup (Québec)
GSR 3Z2
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 2-Q-52324P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE

904-15618-8
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE STE-FOY INC.
1875 Notre-Dame
L'Anceine-Lorette (Québec)
G2E 4K1
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 6-Q-52317P-002B
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention: Toute personne intéressée peut se présenter et être entendue à l'audience sans qu'il soit nécessaire de produire au préalable par écrit une opposition ou intervention.

Cependant, toute personne désirant bénéficier des privilèges rattachés à l'opposition ou à l'intervention écrite doit le faire dans le cadre des dispositions des articles 17 et suivants des Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

M94-62530-3
SOCIÉTÉ DES CAMIONNEURS EN VRAC DE ROUYN-NORANDA INC.
79, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P1
PROCUREUR: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE PERMIS DE COURTAGE POUR LA ZONE CONSTITUÉE DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Secteur Rouyn-Noranda 1
Périmètre
Rouiller
Bellecombe

Roller
Cloutier
Montbeillard
Beaudry
Amfield
Evain
Rouyn-Noranda
Saint-Guillaume-de-Granada
McWatters
Cadillac
Saint-Norbert-de-Mont-Brun
Saint-Joseph-de-Clérey
Lac-Dufault
D'Alembert
Destor
Rapides-des-Cèdres
Lac-Surimau
Lac-Montanier
Duparquet
Rapide-Danseur
Lac-Duparquet
Sainte-Gertrude-Manneville
Preissac
Rivière-Héva
Lac-Fouillac

Le titulaire n'est autorisé à desservir que la partie de la municipalité de Cadillac située dans le canton Bousquet et la partie du canton Cadillac au nord de la route 117 inclusivement; la partie de la municipalité de Preissac, située dans les cantons de la Pause, Bousquet et Manneville; la partie de la municipalité de Saint-Norbert-de-Mont-Brun, située au sud de la ligne séparative des 5e et 6e rangs du canton de Aiguabelle; la partie de la municipalité de Destor, située au sud de la ligne séparative des 5e et 6e rangs du canton de Destor et son prolongement jusqu'à la route 393 inclusivement; la partie de la municipalité de Rapide-Danseur, située au sud de la route 388 exclusivement; la partie de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, située au sud de la ligne séparative des 5e et 6e rangs du canton de Manneville; la partie de la municipalité de Rivière-Héva, située dans le canton de Cadillac au nord de la route 117 inclusivement; la partie du territoire Lac-Fouillac, située dans le canton Surimeau; la partie de la municipalité de Duparquet située au sud de la ligne séparative du 5e rang et du bloc A et de la route 393 inclusivement.

M94-62848-9
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (ZONE 7)
570, 3ème rue, App. 1, C.P. 204
Chibougamau (Québec)
G8P 1N9
DEMANDE DE PERMIS DE COURTAGE POUR LA ZONE CONSTITUÉE DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Secteur Chibougamau-Chapais
Waswanipi
Chapais
Chibougamau
Mistassin
Baie-James
Waswanipi
Mistassin

Le titulaire n'est autorisé à desservir que la partie de la municipalité de la Baie-James délimitée comme suit: de l'intersection de la 51e parallèle et du 76e de longitude ouest. Direction est, le 76e de longitude jusqu'à l'intersection de la limite nord du canton Clerin. Direction est, ladite limite, direction sud la limite ouest des cantons Doréil, Branssat, Kriehoff et Gand. Direction est, la limite sud du canton Gand. Direction sud, la limite ouest des cantons La Ronde, Marin, Picquet, Urban et son prolongement jusqu'au 49e parallèle. Direction est, la limite sud de la municipalité de la Baie-James. Direction nord, la limite est de ladite municipalité jusqu'au 51e parallèle. Direction ouest, ledit parallèle jusqu'au point de départ; la partie de la municipalité de Waswanipi située dans les cantons de Kriehoff et Gand; et la partie de la réserve indienne Waswanipi située dans les cantons de Kriehoff, Branssat, Daine, La Rivière et Gand.

M94-62874-5
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6 INC.
2845 B, Industriel C.P. 41
Val-d'Or (Québec)
J9P 4N9
PROCUREUR: Me Pierre Belzile
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-M-52808P-002A
DEMANDE D'APPROBATION DU CODE

M94-62874-5
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6 INC.
2845 B, Industriel C.P. 41
Val-d'Or (Québec)
J9P 4N9
PROCUREUR: Me Pierre Belzile
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-M-52808P-002A
DEMANDE D'APPROBATION DU CODE

M94-62874-5
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6 INC.
2845 B, Industriel C.P. 41
Val-d'Or (Québec)
J9P 4N9
PROCUREUR: Me Pierre Belzile
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-M-52808P-002A
DEMANDE D'APPROBATION DU CODE

M94-62874-5
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6 INC.
2845 B, Industriel C.P. 41
Val-d'Or (Québec)
J9P 4N9
PROCUREUR: Me Pierre Belzile
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-M-52808P-002A
DEMANDE D'APPROBATION DU CODE

M94-62874-5
SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC ABITIBI-EST ZONE 6 INC.
2845 B, Industriel C.P. 41
Val-d'Or (Québec)
J9P 4N9
PROCUREUR: Me Pierre Belzile
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 0-M-52808P-002A
DEMANDE D'APPROBATION DU CODE

DE DÉONTOLOGIE.
DATE D'AUDIENCE: Les 28 et 29 juin 1994, à 10 heures.
Motel Alpin
260, boul. Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1P1

904-15488-6
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC.
1345, Boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
DEMANDE DE PERMIS DE COURTAGE POUR LA ZONE CONSTITUÉE DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Vanier
Québec
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
Lac-Croche
DESCRIPTION:
Lac Edouard: seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors Noirs
Lac des Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région 04, (voir décret 2005-81)
Lac Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région 04, (voir décret 2005-81)
Cependant, il est possible, après vérification des limites géographiques de la zone projetée, que cette énumération soit modifiée pour tenir compte de toutes les municipalités à l'intérieur de ce territoire.

904-15493-6
TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: 8-Q-52316P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Chauveau Inc. les municipalités suivantes:
Vanier
Québec
DESCRIPTION:
La municipalité de Québec n'inclut pas les quartiers de Charlesbourg-Ouest et de Neufchâtel. La description du territoire original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15493-6
TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: 8-Q-52316P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Chauveau Inc. les municipalités suivantes:
Vanier
Québec
DESCRIPTION:
La municipalité de Québec n'inclut pas les quartiers de Charlesbourg-Ouest et de Neufchâtel. La description du territoire original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15493-6
TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: 8-Q-52316P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Chauveau Inc. les municipalités suivantes:
Vanier
Québec
DESCRIPTION:
La municipalité de Québec n'inclut pas les quartiers de Charlesbourg-Ouest et de Neufchâtel. La description du territoire original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15511-5
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52305P-002B
La requérante demande de retrancher de son permis les municipalités suivantes:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier

904-15511-5
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52305P-002B
La requérante demande de retrancher de son permis les municipalités suivantes:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier

904-15511-5
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52305P-002B
La requérante demande de retrancher de son permis les municipalités suivantes:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier

904-15511-5
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52305P-002B
La requérante demande de retrancher de son permis les municipalités suivantes:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier

Sainte-Claire
Saint-Anselme
Saint-Anselme
Saint-Marguerite
Sainte-Hénéline
Scott
Taschereau-Fortier
Saint-Bernard
Saint-Isidore
La description du territoire original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures

904-15512-3
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
DEMANDE DE DEUX PERMIS DE COURTAGE POUR LES ZONES CONSTITUÉES DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier
SECTEUR DORCHESTER
Sainte-Claire
Saint-Anselme
Saint-Anselme
Sainte-Marguerite
Sainte-Hénéline
Scott
Taschereau-Fortier
Saint-Bernard
Saint-Isidore
DATE D'AUDIENCE: Les 17 et 22 juin 1994, à 10 heures
Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Division 01
Québec
G2K 2E1

904-15512-3
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
DEMANDE DE DEUX PERMIS DE COURTAGE POUR LES ZONES CONSTITUÉES DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier
SECTEUR DORCHESTER
Sainte-Claire
Saint-Anselme
Saint-Anselme
Sainte-Marguerite
Sainte-Hénéline
Scott
Taschereau-Fortier
Saint-Bernard
Saint-Isidore
DATE D'AUDIENCE: Les 17 et 22 juin 1994, à 10 heures
Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Division 01
Québec
G2K 2E1

904-15512-3
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
DEMANDE DE DEUX PERMIS DE COURTAGE POUR LES ZONES CONSTITUÉES DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier
SECTEUR DORCHESTER
Sainte-Claire
Saint-Anselme
Saint-Anselme
Sainte-Marguerite
Sainte-Hénéline
Scott
Taschereau-Fortier
Saint-Bernard
Saint-Isidore
DATE D'AUDIENCE: Les 17 et 22 juin 1994, à 10 heures
Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Division 01
Québec
G2K 2E1

904-15512-3
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RIVE SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2G6
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
DEMANDE DE DEUX PERMIS DE COURTAGE POUR LES ZONES CONSTITUÉES DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Philémon
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Saint-Damien-de-Buckland
Armagh
Saint-Nérée
Saint-Lazare
Houffleur
Saint-Gervais
Saint-Raphaël
La Durantaye
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Étienne-de-Beaumont
Saint-Michel-de-Bellechasse
Saint-Vallier
SECTEUR DORCHESTER
Sainte-Claire
Saint-Anselme
Saint-Anselme
Sainte-Marguerite
Sainte-Hénéline
Scott
Taschereau-Fortier
Saint-Bernard
Saint-Isidore
DATE D'AUDIENCE: Les 17 et 22 juin 1994, à 10 heures
Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Division 01
Québec
G2K 2E1

904-15548-7
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52304P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Québec-Métro les municipalités suivantes:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Lac-Croche
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
DESCRIPTION:
Lac-Edouard: Seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors-Noirs
Lac-des-Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
Lac-Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
La description du texte original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15548-7
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52304P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Québec-Métro les municipalités suivantes:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Lac-Croche
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
DESCRIPTION:
Lac-Edouard: Seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors-Noirs
Lac-des-Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
Lac-Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
La description du texte original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15548-7
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52304P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Québec-Métro les municipalités suivantes:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Lac-Croche
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
DESCRIPTION:
Lac-Edouard: Seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors-Noirs
Lac-des-Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
Lac-Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
La description du texte original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15548-7
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52304P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Québec-Métro les municipalités suivantes:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Lac-Croche
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
DESCRIPTION:
Lac-Edouard: Seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors-Noirs
Lac-des-Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
Lac-Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
La description du texte original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15548-7
LES TRANSPORTEURS EN VRAC CHAUVEAU-QUÉBEC INC. (résultante de la fusion des Transporteurs en vrac de Québec-Métro Inc. et Les Transporteurs en vrac de Chauveau Inc.)
1345, boul. St-Joseph
Québec (Québec)
G2K 1G4
Jolicoeur, Lacasse & Ass.
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE & MODIFICATION DE ZONE
Permis concerné: Q-52304P-002B
La requérante demande d'ajouter au permis des Transporteurs en vrac de Québec-Métro les municipalités suivantes:
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Lac-Delage
Stoneham-et-Tewkesbury
Lac-Beauport
Lac-Croche
Charlebourg
Saint-Émile
Lac-Saint-Charles
Loretteville
Wendake
Lac-Blanc
Lac-Edouard
Lac-des-Moires
DESCRIPTION:
Lac-Edouard: Seulement la partie de cette municipalité située à l'est de la rivière aux Castors-Noirs
Lac-des-Moires: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
Lac-Croche: À l'exception du territoire assimilé à la région de vrac 04 (voir décret 2005-81)
La description du texte original peut-être consulté au bureau de la Commission des transports à Québec, aux heures d'ouvertures.

904-15550-3
SOUS-POSTE DE COURTAGE CAMIONNAGE EN VRAC APPALACHES INC.
115, ave Laporte C.P. 293
Sainte-Justine (Québec)
GOR 1Y0
PROCUREUR: Me Brigitte Émond
RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE COURTAGE
Permis concerné: 7-Q-52326P-001B
Date d'audience: Les 17 et 22 juin 1994, à 10 heures
Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Division 01
Québec (Québec)
G2K 2E1

SECTEUR MARITIME:

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

904-15589-1
TRAVERSIER LE PASSEUR INC.
44, rue Principale
Carillon (Québec)
J0V 1C0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
6-Q-700008-001A
CLASSE I-B: TRAVERSIERS
SERVICE AUTORISÉ:
Service de traversier sur la Rivière Ottawa, entre Carillon (78010) et Pointe-Fortune (71140), le bateau utilisé devant être muni des appareils de sécurité requis en pareil cas.
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Sujet aux droits qui peuvent être exigibles par la Commission des transports du Québec.

904-15591-7
Dejory, Denis
(TRAVÈRE LE BAC DES PATRIOTES)
472 ch. des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)
J0H 2G0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
0-Q-700111-001A
CLASSE I-B: TRAVERSIERS
AUTORISATION: Effectuer le transport de passagers, véhicules et marchandises, par service de traversier entre St-Marc-sur-Richelieu (57050) et St-Charles-sur-Richelieu (57055).

904-15

LE DEVOIR

LES SPORTS

Drôle de numéro

Nicholls aura beaucoup fait parler

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

New York — Bernie Nicholls aura beaucoup fait parler de lui au cours de la série entre les Devils et les Rangers. En bien, quand il a marqué deux buts lors du cinquième match, mais plus souvent en mal, pour ses coups de bâton, ses coups de poing, ses tentatives de viser l'adversaire avec la rondelle. Et que dire de certaines de ses déclarations, comme quand il a affirmé qu'il n'avait voulu qu'effrayer Glenn Anderson en l'attendant pour décocher un lancer frappé en sa direction, mais qu'il aurait dû l'atteindre. Ce Nicholls est un personnage

peu banal qui était tout à fait dans son élément quand il évoluait à Los Angeles. «Il est unique, c'est sûr», dit de lui le gardien Chris Terreri. Dans l'onymat du New Jersey et au sein d'une formation où tout repose sur le concept d'équipe et une certaine uniformité, il tranche nettement, tout comme Claude Lemieux d'ailleurs. «Bernie c'est Bernie», s'est contenté de dire Jacques Lemaire cette semaine, en souriant évidemment. «Il est pire maintenant, il est plus arrogant, a corrigé Bobby Carpenter, un coéquipier avec les Kings vers la fin des années 80. Il en fait et en dit encore plus.

Mais avec tout ce qu'il dit, il doit s'assurer de livrer la marchandise.»

Il peut se le permettre...

Et c'est ce qu'il a fait: ainsi il a admis avoir asséné un double-échéec à Alexei Kovalev lors du troisième match, il a admis avoir surveillé si l'arbitre Terry Gregson regardait en sa direction et il a admis avoir visé le joueur des Rangers avec la rondelle. Mais après sa suspension d'un match, il a marqué deux buts dans le cinquième.

Il a aussi connu une saison de 70 buts à Los Angeles en 1988-89, mais c'est la seule fois qu'il a dépassé le total de 46 buts. Martin Brodeur l'aime bien: «Ber-

nie a son propre programme et il dit toujours ce qu'il pense, mais c'est un grand joueur d'équipe, assure le jeune gardien. Après chacun de ses matches, il vient me serrer la main, et chaque fois que j'ai été retiré d'un match, il est venu me dire de ne pas m'en faire. C'est des choses comme ça qui en font un meneur à mes yeux.»

«J'ai toujours été relaxe mais je suis toujours demeuré concentré sur mon jeu et c'est ce qui compte. Je suis le même homme avec vous qu'avec mes coéquipiers. Je n'ai pas peur de dire ce que je pense. Parfois, on ne veut pas m'écouter; c'est évident que je parle trop, on m'a dit ça, a-t-il confié.



GILLE MARCOTTE

Runningshow

Êtes-vous d'accord, êtes-vous convaincus, le voulez-vous, le désirez-vous vraiment, non mais sérieusement, êtes-vous prêts une fois pour toutes à «faire du sport», à le faire travailler votre corps et puis à arrêter de trouver à la lésine, aux chers, à la poutine, aux chaises, aux terrasses toutes sortes d'appâts qui vous font descendre à grands pas, n'en doutez pas, dans la ménagerie infâme des maladies de la sédentarité, dont le redoutable excès de cholestérol n'est pas la moindre? Je penserais qu'il est temps qu'on soit prêt.

Cette semaine, c'était vraiment le show du «runningshow». J'ai reçu plus qu'à l'accoutumée toutes sortes de communiqués qui étaient autant de mises en gardes contre cet ennemi infernal, la sédentarité elle-même, et autant d'invitations à chausser l'espadrille, à intégrer l'activité physique à son quotidien. C'est ça le leitmotiv, «intégrer l'activité physique...».

L'heure est donc venue, et ça presse comme jamais, faut croire, de se mettre en forme. Tellement que si d'ici la fin du mois de Marie le message n'a pas franchi la paroi de votre tympan, demandez-vous si vos oreilles n'ont pas des murs, car ils se multiplient ceux qui veulent du bien à nos corps.

Mine de rien, en mai, le culte du corps menace la dévotion à Marie. C'était le festival de la santé il y a deux semaines, ce sera le tour de l'île la semaine prochaine, c'était hier la «Journée de l'espadrille» et que vis-je dans mon pigeonier hier aussi: un communiqué, arrivé trop tard hélas! de Gilles Saint-Pierre, le responsable des marches populaires à la Fédération québécoise, qui invitait les jambes de bonne volonté à la piste d'athlétisme du centre Étienne-Desmarceaux, hier au soir. Puis un autre, des docteurs François Croteau, président du comité d'activité physique de la Fondation des maladies du cœur, et Martin Juneau, cardiologue, de l'Institut de cardiologie de Montréal, qui eux invitent la presse au Cepsu, mardi prochain, à venir écouter comment 200 médecins entendent donner l'exemple en matière de prévention des maladies cardio-vasculaires. Ouf! L'heure, je vous jure, est comme jamais à prendre son corps à cœur.

J'ai donc fait hier ma «Journée de l'espadrille» personnelle: Saint-Denis/Saint-Joseph jusqu'au Carré Saint-Louis, Prince-Arthur jusqu'à Bleury, puis jusqu'à Président-Kennedy, c'est-à-dire jusqu'ici même, où j'ai gravi les neuf étages qui séparent de la terrasse champêtre aménagée sur le toit du building. J'y ai piqué-niqué au soleil, d'un sandwich au fromage — pas au tofu quand même — mais de pain de blé entier. Pas de beurre. Le bonheur du végétarien en herbe.

En route j'avais croisé Cynthia et Angela, deux joggeuses de Vancouver en visite à Montréal, plein d'espadrilles dans les vitrines des boutiques, même les chics, un patineur à roulettes, quelques «aurais-tu un peu de change...» bonne journée quand même» et une prof de philo au cégep Montmorency, Francine Tremblay-Quesnel qui elle, m'a tout expliqué: «Marcher, ça fait tout marcher. Tu finis un travail dans ta tête, tu visualises une rencontre que tu prépares, tu repenses ce que t'as vécu quand t'étais jeune, tu vas dans la rue où t'as fait du patin à roulettes, où t'as donné ton premier bec. C'est ça marcher, c'est un lieu de réflexion.»

J'ai continué sur la voie de ce beau lieu de réflexion et j'ai fait une halte à «De Retour», une librairie d'occasion sur Saint-Denis, bordée à l'entrée par une haie de livres parmi lesquels j'ai trouvé en cinq minutes, quatre oeuvres de circonstance: *Le jogging, améliorez votre condition physique*, Marcel Jobin, le fou en pyjama, *Être en forme malgré ses troubles cardiaques et Bonne chasse avec Roger Beaulieu*. Pour 3,48 \$. Les librairies d'occasion: le bonheur de lire bon marché.

Oui, marcher, c'est un lieu de réflexion, comme disait la prof de philo. J'ai profité du reste du chemin pour m'abandonner à cette théorie. C'est bon. Excellent. Je suis arrivé au journal sur les ailes d'une conversation que j'avais eue la veille avec un collègue, grand connaisseur de goret, au sujet du candidat idéal au poste d'entraîneur-chef de ces braves Nordiques de nos bons amis de Québec. Ce sera notre seule et unique suggestion sur le question et on ne le dira pas deux fois, pas plus qu'on dira pourquoi, tellement c'est évident: l'homme à aller chercher s'appelle Larry Robinson. Avec un gars comme ça... ça va marcher!

Les Expos envoient Boucher à Ottawa

RICHARD MILO PRESSE CANADIENNE

C'était au tour d'une mauvaise nouvelle de frapper Denis Boucher, hier. Victime de six circuits en 18 manches, le gaucher de Lachine se retrouve maintenant à Ottawa. Il a été cédé à Gabe White dans la formation.

«C'est platte, a-t-il dit, la mine basse, entouré à son casier par une demi-douzaine de journalistes. Je ne lançais pas bien ici et ils m'ont dit qu'ils avaient besoin d'un partant ce soir pour lancer plusieurs manches.»

Relégué à l'enclos, Boucher n'a effectué que six présences en relève depuis le 23 avril pour un total de six manches et deux tiers. Peu utilisé, son contrôle n'était pas à point et il était devenu vulnérable. A Pittsburgh la semaine dernière, il a concédé un circuit à Orlando Merced, son premier en carrière contre un gaucher comme frappeur gaucher. «Ce n'est pas pareil de lancer en relève mais c'est dur également d'être à son mieux quand on n'a pas lancé depuis une semaine.»

Étiqueté en début de saison comme le cinquième partant, Boucher n'a effectué que deux départs. Le 12 avril, il a donné sept points et neuf coups sûrs en quatre manches contre les Reds de Cincinnati. Il s'est cependant repris la semaine suivante, n'allouant que deux points et quatre coups sûrs en quatre manches et deux tiers contre les Giants de San Francisco.

La «Roquette russe»

Pavel Bure à la vitesse de la lumière

Vancouver (CP) — Pavel Bure conduit des voitures rapides, des bateaux sports, signe des autographes à volonté et marque des buts à une vitesse qui dépasse parfois l'entendement.

La «Roquette russe», comme on se plaît à le surnommer à Vancouver, traverse la vie à la vitesse de la lumière et avec un flair certain pour le spectaculaire. Bure, qui est originaire de Moscou, a enfilé 154 buts en saison régulière dans la LNH en moins de trois ans; cette année, il domine les marqueurs des Canucks — et des séries — avec 13 buts.

L'aîné droit de 23 ans est convaincu que les séries de la coupe Stanley constituent le «challenge» ultime pour les hockeyeurs nord-américains.

«Je participe aux séries pour la troisième fois déjà, a-t-il confié. Je réalise présentement ce que cela signifie d'atteindre la grande finale.»

Bure et le gardien Kirk McLean ont permis aux Canucks de surprendre tous les experts pour accéder à la finale qui doit débuter mardi, soit au New Jersey, soit à New York, dépendant de l'issue de la rencontre d'hier entre les Devils et les Rangers en finale de la conférence de l'Est.

Les Canucks ont remporté le championnat de la conférence de l'Ouest plus tôt cette semaine en disposant des Maple Leafs de Toronto en cinq parties.

Pour un, Bure a déjà participé à des championnats d'envergure, mais jamais il n'a été soumis à la pression d'une finale de la coupe Stanley.

Une interview n'attend pas l'autre, les chercheurs d'autographes se font de plus en plus insistants sans oublier que la compétition est doublement plus féroce qu'en saison régulière.

Internationaux de France

Rusedski brille dans la défaite

Paris (PC et Reuter) — Greg Rusedski, nettement amélioré sur terre battue, a presque privé Andrei Medvedev d'une participation aux huitièmes de finale du tournoi de Roland-Garros, hier, en livrant une bagarre en cinq sets.

Rusedski, âgé de 20 ans, de Pointe-Claire, a remporté le premier et quatrième manches, mais il a été incapable de maintenir le rythme à la cinquième dans une défaite de 2-6, 6-3, 6-4, 3-6, 6-2 devant l'Ukrainien Medvedev.

«Il faut se présenter sur le court et se concentrer sur ce que l'on doit faire, a expliqué Rusedski à propos de son match sur le court central. Andrei est celui qui devait gagner. Il est classé quatrième tête de série, pas moi. Il avait toute la pression sur ses épaules. Quant à moi, je n'avais qu'à me présenter sur le court et me concentrer sur mon jeu.»

La défaite honorable de Rusedski demeure la meilleure performance d'un Canadien à l'omnium français et elle le met en confiance en vue du tournoi sur gazon de Wimbledon.

Rusedski s'était incliné sur terre battue dès la première manche de quatre tournois en Europe ce printemps mais, satisfait de son dur travail avec son nouvel entraîneur Keith Diepraam, la Canadien a suffisamment raffiné sa technique sur terre battue pour gagner deux rondes sur une surface qui n'avantage pas son style tout en puissance.

«Je m'attends à bien faire dans chaque tournoi auquel je participe, a-t-il ajouté. J'ai perdu plusieurs matches serrés au cours des quatre dernières semaines. J'aurais pu aussi bien remporter chacune de ces rencontres. Mais je suis vraiment satisfait de la façon dont j'ai joué.»

Sampras élève le débat

L'Américain Pete Sampras a placé la barre de ses ambitions très haute, hier, en se qualifiant avec une facilité déconcertante pour les huitièmes de finale face au Néerlandais Paul Haarhuis.

Le numéro un mondial, qui avait eu besoin de deux bris d'égalité lors du précédent tour face au jeune Chilien Marcelo Rios, a retrouvé son puissant service et toute la maîtrise de son tennis alternant longs coups et balles placées pour sortir le Néerlandais en trois manches 6-1, 6-4 et 6-1.

«C'est le match où j'ai le mieux servi. C'est plus facile quand je sers comme cela. Je gagne beaucoup de points faciles et rapidement», a-t-il expliqué.

Pourtant, Sampras ne veut pas se précipiter. Il sait que pour vaincre à Roland-Garros, le seul titre du Grand Chelem qui manque à son palmarès, il convient de déployer des trésors de patience.

«J'espère qu'une année je pourrais gagner, que ce soit cette année, l'année prochaine ou dans dix ans. C'est



Greg Rusedski photographé l'an dernier, à Montréal, aux Internationaux Players.

le plus grand défi de ma carrière», a-t-il reconnu.

L'exemple Rod Laver

S'il continue de progresser à cette vitesse sur surface lente — il a triomphé à Rome il y a deux semaines — Sampras pourrait bien voir son rêve devenir réalité sans plus attendre. Il égalerait alors l'exploit de l'Australien Rod Laver, vainqueur du Grand Chelem en 1969.

«J'ai toujours été un grand fanatique des très bons anciens Australiens comme Rod Laver. Je les ai vus sur des bandes enregistrées. Laver a été le dernier à gagner sur les quatre surfaces», a-t-il rappelé.

Dans sa marche en avant, Sampras ne doit pourtant pas oublier de jeter un petit coup d'oeil sur le côté, histoire de surveiller le parcours de son compatriote Jim Courier. Le géant américain joue, lui aussi, de mieux en mieux et n'a concédé que cinq jeux au Suédois Jonas Bjorkman, 105e à l'ATP.

«J'étais plus calme aujourd'hui et j'ai pris les bonnes décisions. Je frappe bien la balle et j'ai été plus efficace. Si j'avais été efficace comme aujourd'hui contre Stefano (Pescosolido) je m'en serais mieux sorti», a expliqué Courier, deux fois vainqueur à Paris en 1991 et 1992. L'heure de vérité entre les deux hommes doit sonner la semaine prochaine en quart de finale.

Pour en arriver là, Jim Courier n'a qu'à enjambrer le modeste obstacle du Français Olivier Delaitre, vainqueur de son compatriote Fabrice Santoro au terme d'un match-fluve de cinq sets.

Formule 1

Le GP d'Espagne démarre dans la confusion

Barcelone (AP) — Malgré les petits problèmes rencontrés par son écurie avec la Fédération Internationale de l'Automobile, l'Allemand Michael Schumacher (Benetton-Ford) a dominé hier la première séance des essais officiels du Grand Prix d'Espagne pendant que pilotes, techniciens et organisateurs de la course travaillaient d'arrache-pied à améliorer la sécurité des voitures et du circuit de Montmeló, près de Barcelone.

Tôt hier, l'écurie Benetton, qui a remporté avec Schumacher les quatre premières courses de la saison, avait été interdite de participation aux entraînements matinaux en raison d'un différend sur les nouvelles règles de sécurité et d'une

vive attaque lancée par Flavio Briatore, le directeur sportif de Benetton, contre la FIA.

Dans une lettre ouverte à Max Mosley, président la FIA, M. Briatore refusait de garantir la sécurité de ses pilotes, jugeant ses voitures peu sûres à cause de leur nouvelle configuration. Celle-ci avait été mise en place par le pouvoir sportif pour diminuer la vitesse des monoplaces, après les accidents mortels d'Ayrton Senna et de Roland Ratzenberger.

Devant cette situation, le pouvoir sportif annonçait alors que Benetton ne pourrait participer aux essais du Grand Prix puisque l'écurie déclarait elle-même que ses voitures n'étaient pas sûres. Le doute s'était également installé dans d'autres équipes: lors

de la session d'entraînement matinale, seules neuf monoplaces représentant cinq des 14 écuries étaient présentes sur la piste.

Toutefois, peu après la fin de cette séance, la FIA publiait un communiqué à l'issue d'une réunion entre M. Mosley et les responsables d'écuries affirmant avoir reçu les garanties de Benetton d'assumer toute responsabilité en cas de problèmes sur la piste.

Après les modifications réclamées — et obtenues — par les pilotes concernant la création d'une chicane de ralentissement, l'addition de gravier hors piste et l'élargissement de voies de dégagement, l'Association des pilotes (GPDA) doit se réunir lundi avec des techniciens pour étudier les nouvelles normes en matière de

sécurité des cockpits. Selon la GPDA, les modifications de l'aérodynamisme devraient être introduites sans entraver la puissance des moteurs.

Les résultats de la première séance d'essais officiels ont toutefois montré hier que les performances avaient été nettement diminuées. Schumacher a ainsi parcouru les 4,747 km du circuit en 1 min 23,426 s, soit près de six secondes de moins qu'Alain Prost l'an passé.

L'Allemand a devancé le Finlandais Mika Hakkinen (McLaren-Peugeot), le Britannique Damon Hill (Williams-Renault) et le Français Jean Alesi (Ferrari). On s'attend à ce qu'il améliore ses performances lors de la seconde séance d'essais aujourd'hui.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Conférence de l'Est

Dimanche New Jersey 4 Rangers 3
Mardi Rangers 4 New Jersey 0
New Jersey 2 Rangers 3
New Jersey 3 Rangers 1
New Jersey 4, Rangers 1 (New Jersey mène la série 3-2)
Mercredi Rangers 4, New Jersey 2 (Série égale 3-3)
Hier New Jersey à Rangers

Conférence de l'Ouest

Lundi Vancouver 2 Toronto 3
Mercredi Vancouver 4 Toronto 3
Vendredi Toronto 3, Vancouver 4 (Vancouver mène 2-1)
Dimanche Toronto 0, Vancouver 4 (Vancouver mène 3-1)
Mardi Toronto 3, Vancouver 4 (Vancouver gagne la série 4-1)

BASEBALL

LIGUE NATIONALE HIER

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Colorado à Montréal, Houston à Philadelphie, Cincinnati à New York, Chicago à Atlanta, Pittsburgh à Los Angeles, St. Louis à San Diego, Floride à San Francisco.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include St. Louis (Watson 2-2) à S. D. (Whitehurst 3-5), Chicago à Atlanta, Colorado à Montréal, Houston à Philadelphie, Cincinnati à New York, Pittsburgh à L. Angeles, St. Louis à San Diego, Floride à San Francisco, Floride à Houston, Colorado à New York, Philadelphie à Chicago, Atlanta à San Francisco, Montréal à Cincinnati, St. Louis à Los Angeles, Pittsburgh à San Diego.

(Parties d'hier non comprises)

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Atlanta, Montréal, Floride, New York, Philadelphie.

Section Centrale

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Cincinnati, St. Louis, Houston, Pittsburgh, Chicago.

Section Ouest

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Los Angeles, San Francisco, Colorado, San Diego.

LIGUE AMÉRICAINNE HIER

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Californie à Toronto, Oakland à Cleveland, Seattle à Milwaukee, Baltimore à Chicago, Detroit au Minnesota, New York à Kansas City, Boston au Texas.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Oakland (Witt 4-4) à Cleveland (Clark 4-1), Cal. (Langston 2-2) à Toronto (Guzman 4-5), Baltimore (McDonald 8-2) à Chicago (Bere 5-1), Seattle (Salkeld 2-2) à Milwaukee (Bones 3-4), Detroit (Krueger 0-1) à Minn. (Deshaies 2-5), New York (Perez 3-2) à Kansas City (Mitski 0-0), Boston (Finmold 0-1) au Texas (Hurst 0-1), Oakland à Cleveland, Californie à Toronto, Seattle à Milwaukee, Baltimore à Chicago, New York à Kansas City, Boston au Texas, Detroit au Minnesota, Kansas City à Boston, Texas à Milwaukee, Seattle au Minnesota, Chicago à New York, Californie à Cleveland, Detroit à Baltimore, Oakland à Toronto.

(Parties d'hier non comprises)

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include New York, Boston, Baltimore, Toronto, Detroit.

Section Centrale

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Chicago, Kansas City, Cleveland, Minnesota, Milwaukee.

Section Ouest

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Californie, Seattle, Texas, Oakland.

RENDEMENT DES EXPOS

Table with 8 columns: Driver, AB, PC, CS, PP, CC, BV, Moy. Rows include Alou, Bell, Benavides, Berry, Cordero, Fletcher, Floyd, Frazier, Grissom, Lansing, Milligan, Spehr, Walker, Webster.